



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le jeudi 05 décembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 29 novembre 2024, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 29 novembre 2024
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de publication : 11 décembre 2024
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey VERGELY, M. Benoît LAMIABLE, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, M. Régis MALARIK, M. Yves LOUME, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSÉS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Julien RELAUX, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE donne pouvoir à M. Pascal DAGES,
 M. Julien RELAUX donne pouvoir à M. Grégory RENDE,
 Mme Carine BROUSTAUT donne pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH,
 Mme Fanny MESPLET donne pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,
 Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI donne pouvoir à M. Yves LOUME,
 Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO,
 M. Didier ZARZUELO donne pouvoir à M. Pierre STETIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexis ARRAS.

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT, RAPPORT ANNUEL DE L'ARS 2023

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1413-1, L.2224-5, L.5211-39 et D. 2224-14 et suivants,

VU la délibération n°20240925-14 de la Communauté d'agglomération du Grand Dax en date du 25 septembre 2024 relative à l'approbation des rapports annuels sur le prix et la

qualité du service public d'eau potable et d'assainissement,

VU les rapports annuels annexés à la présente délibération.

CONSIDÉRANT les prescriptions du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public répond à une obligation :

"Monsieur Le Maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers " (art. L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales),

CONSIDÉRANT que le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services de l'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté en mairie.

SUR PROPOSITION DE Mme DEDIEU Martine, Première Adjointe, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de la ville de Dax, annexé à la présente délibération,

APPROUVE le rapport annuel de l'ARS (Agence régionale de santé) pour l'exercice 2023 annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,
M. Alexis ARRAS**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



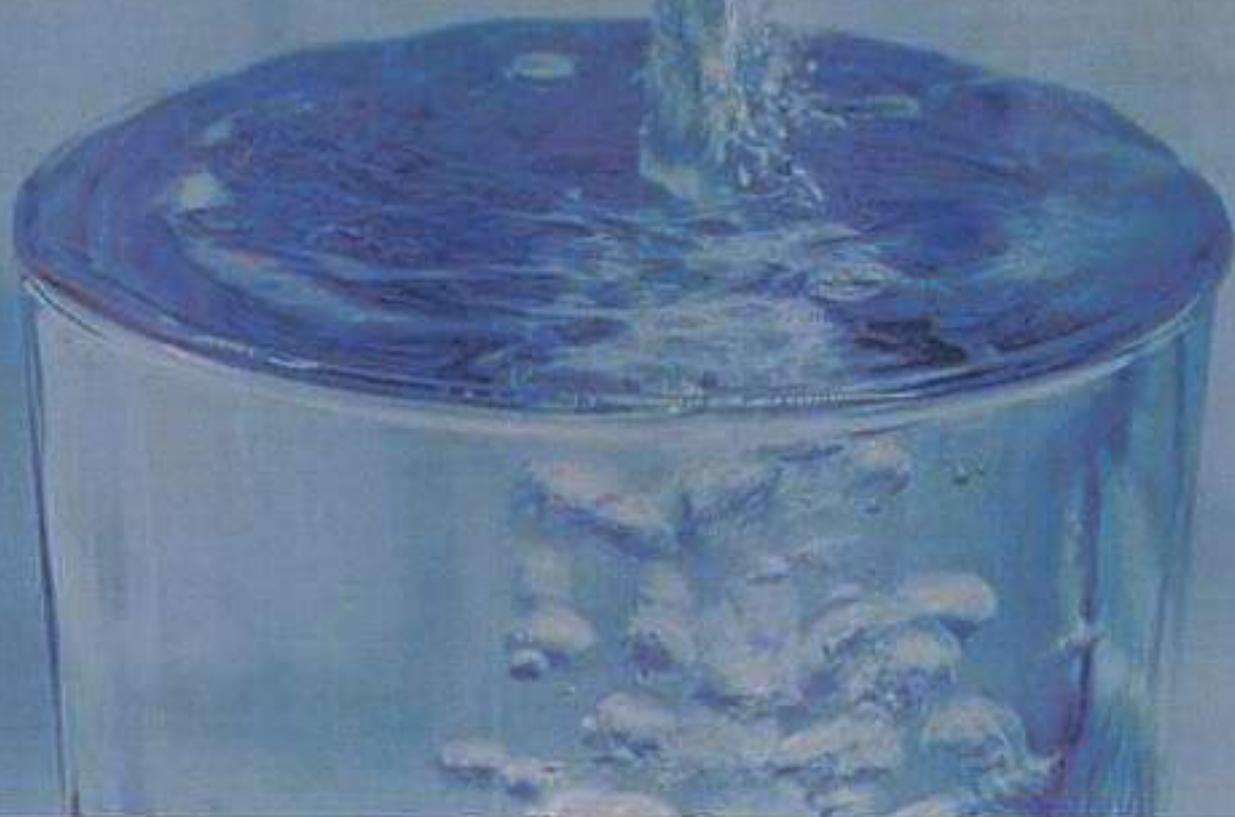
Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulbos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>), »

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
D'EAU POTABLE ET
D'ASSAINISSEMENT

EXERCICE 2023



Service public de l'eau
du GRAND DAX

**SERVICE PUBLIC DE L'EAU
AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX**

6 Allée du Bois de Boulogne,
40100 Dax

Tel : 05 58 90 97 97

Accusé de réception en préfecture :
040-214030897-20241206-23241205-4-CIE
Date de télétransmission : 06/12/2024
Date de réception préfecture : 05/12/2024

eau.grand-dax.fr

PRÉAMBULE

Conformément aux prescriptions du ministère de l'Écologie et du Développement durable, le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public doit répondre à plusieurs attentes :

" Le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers."
(art. L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- **à destination des usagers :**

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté (disponible en ligne sur le site internet du Grand Dax).

- **pour plus de transparence :**

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Depuis 2003, le rapport annuel est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (art. L. 1413-1 du CGCT) constituée à l'initiative de Monsieur Le Président.

Cette présentation à la CCSPL permet de prendre en compte les attentes des usagers et d'améliorer la lisibilité de ce rapport.

- **pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur :**

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT, l'arrêté du 02 mai 2007 ainsi que l'arrêté du 02 décembre 2013 fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent à minima figurer dans le rapport, et qui peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos sur la localisation des ressources et le cycle de l'eau au niveau de la collectivité par exemple. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux seront actualisés.

D'après les prescriptions de l'arrêté du 02 mai 2007, et en accord avec la stratégie nationale du développement durable actualisée le 13 novembre 2006, le rapport sera réalisé en examinant trois axes :

- 1. La qualité du service à l'utilisateur,**
- 2. La gestion financière et patrimoniale,**
- 3. Les performances environnementales du service.**

SOMMAIRE

1-PRESENTATION DE LA REGIE DES EAUX DE LA CAGD

- 1.1 L'alimentation en eau potable de la régie du Grand Dax
- 1.2 La collecte et le traitement des eaux usées de la régie des eaux du Grand Dax
- 1.3 La régie des eaux et de l'assainissement du Grand Dax
 - 1.3.1 Gestion des branchements particuliers
 - 1.3.2 Services à l'utilisateur
- 1.4 Le prix de l'eau

2-LE SERVICE D'EAU POTABLE

- 2.1 Qualité du service à l'utilisateur
 - 2.1.1 Détails des volumes vendus et de leurs utilisations
 - 2.1.2 Contrôle et qualité de l'eau distribuée
- 2.2 Gestion financière et patrimoniale
 - 2.2.1 Gestion des outils de production en eau potable
 - 2.2.2 Gestion du réseau de distribution
 - 2.2.3 Gestion financière du service
- 2.3 Performances environnementales
 - 2.3.1 Gestion du réseau
 - 2.3.2 Gestion de la ressource

3-LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- 3.1 Qualité du service à l'utilisateur
 - 3.1.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées
 - 3.1.2 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
- 3.2 Gestion financière et patrimoniale
 - 3.2.1 Gestion du réseau d'assainissement
 - 3.2.2 Gestion de la station d'épuration de Seyresse
 - 3.2.3. Gestion de la station d'épuration de Tercis-les-Bains
 - 3.2.4 Gestion de la station d'épuration de Dax
 - 3.2.5 Gestion financière du service assainissement
- 3.3 Performances environnementales

4-LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- 4.1 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif
- 4.2 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Synthèse des indicateurs techniques et financiers obligatoires

1- PRESENTATION DE LA REGIE DES EAUX DE LA CAGD

1.1 L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA RÉGIE DU GRAND DAX

En 2023, la régie des eaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax (O de l'Agglo) exerce la compétence Eau Potable en régie directe sur les communes de Dax, Narsosse, Oeyreluy, Tercis-les-Bains et Seyresse, de la production jusqu'à la facturation à l'utilisateur.

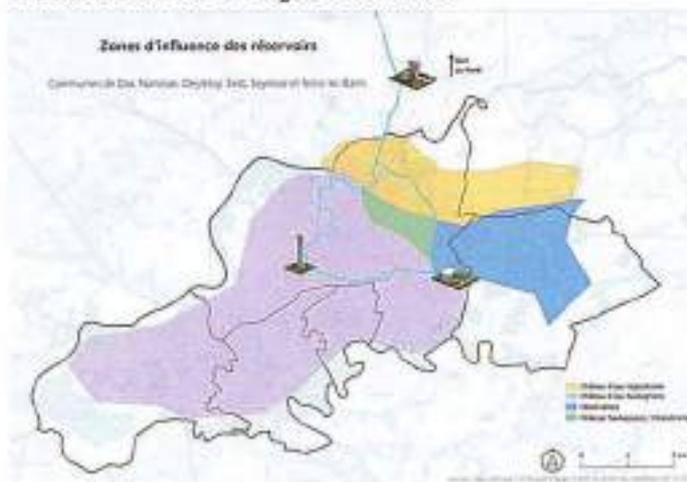
La collectivité dispose d'un patrimoine souterrain riche et diversifié qui lui permet de puiser dans ses ressources naturelles à proximité. Si pendant des siècles les usagers s'alimentaient en eau potable par des eaux superficielles comme celle de l'Adour, les préoccupations d'hygiène publique ont conduit la collectivité à puiser dans les ressources profondes pour assurer une eau potable de qualité.

Ainsi, le sous-sol dispose de différentes nappes alimentant la collectivité en eau :

- La nappe d'accompagnement de l'Adour, où se situe une partie du champ captant de Saubagnacq, à l'ouest de la ville de Dax,
- Les nappes du Miocène,
- La nappe de l'Oligocène/ Eocène.



Les eaux sont puisées dans les ressources naturelles souterraines puis stockées dans les trois **réservoirs** de la régie des eaux :



- Le château d'eau de Saubagnacq (1 000 m³), à l'ouest de la ville.
- Le château d'eau de l'Hippodrome (1 500 m³), route de Castets, à 6 km au nord de Dax.
- Le réservoir semi-enterré de l'observatoire (2 500 m³), au sud-est de Dax.

Bien qu'issues de ressources naturelles de qualité, ces eaux peuvent être amenées à être traitées afin de répondre aux exigences de potabilité. Lorsque cela est nécessaire, les eaux sont déferrisées afin d'assurer un confort de consommation à l'utilisateur (ressource de l'Hippodrome). Elles sont ensuite désinfectées et distribuées aux 18 000 abonnés (pour environ 28 000 habitants) desservis par 206 km de réseaux.

1.2 LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA RÉGIE DES EAUX DU GRAND DAX

Depuis la seconde moitié du XIXe siècle, la ville de Dax collecte les eaux usées de ses habitants. Depuis plusieurs années, les communes limitrophes, membres aujourd'hui de la régie, sont également raccordées à ce système de collecte et de traitement.



Ce réseau de 199 km collecte les eaux usées domestiques de la régie CAGD et reprend également les eaux usées de communes hors régie : Saint-Pandelon, Bénesse-lès-Dax, Yzosse et Candresse. Elles sont ensuite transférées vers la station d'épuration de DAX (via un collecteur général équipé de postes de pompage, en points blancs sur la carte).

Mise en service en 2005, cette usine répond à l'ensemble des exigences de la réglementation et permet de proposer des prestations extérieures comme la

réception et le traitement des matières de vidange ou produits de curage des réseaux.

Les eaux usées de Seyresse sont orientées vers la station d'épuration de la commune, avec rejet traité au Luy. Cet ouvrage, vieillissant, a définitivement été remplacé en 2023 par un poste de refoulement et a été raccordé au système d'assainissement de Dax.

Les eaux usées de Tercis-les-Bains (hors quartier de l'Aiguille) sont orientées vers la station d'épuration de la commune, avec rejet traité au Luy. Cet ouvrage rétrocédé du SYDEC à la régie de la CAGD en 2023, est en cours de diagnostic interne.

1.3 LA RÉGIE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU GRAND DAX

La régie des eaux et de l'assainissement est composée de 66 agents exerçant leurs compétences dans les domaines suivants :

- Eau potable : protection et exploitation des ressources naturelles, production et distribution d'eau potable.
- Assainissement : collecte, transfert, traitement des eaux usées et gestion de l'assainissement non collectif.

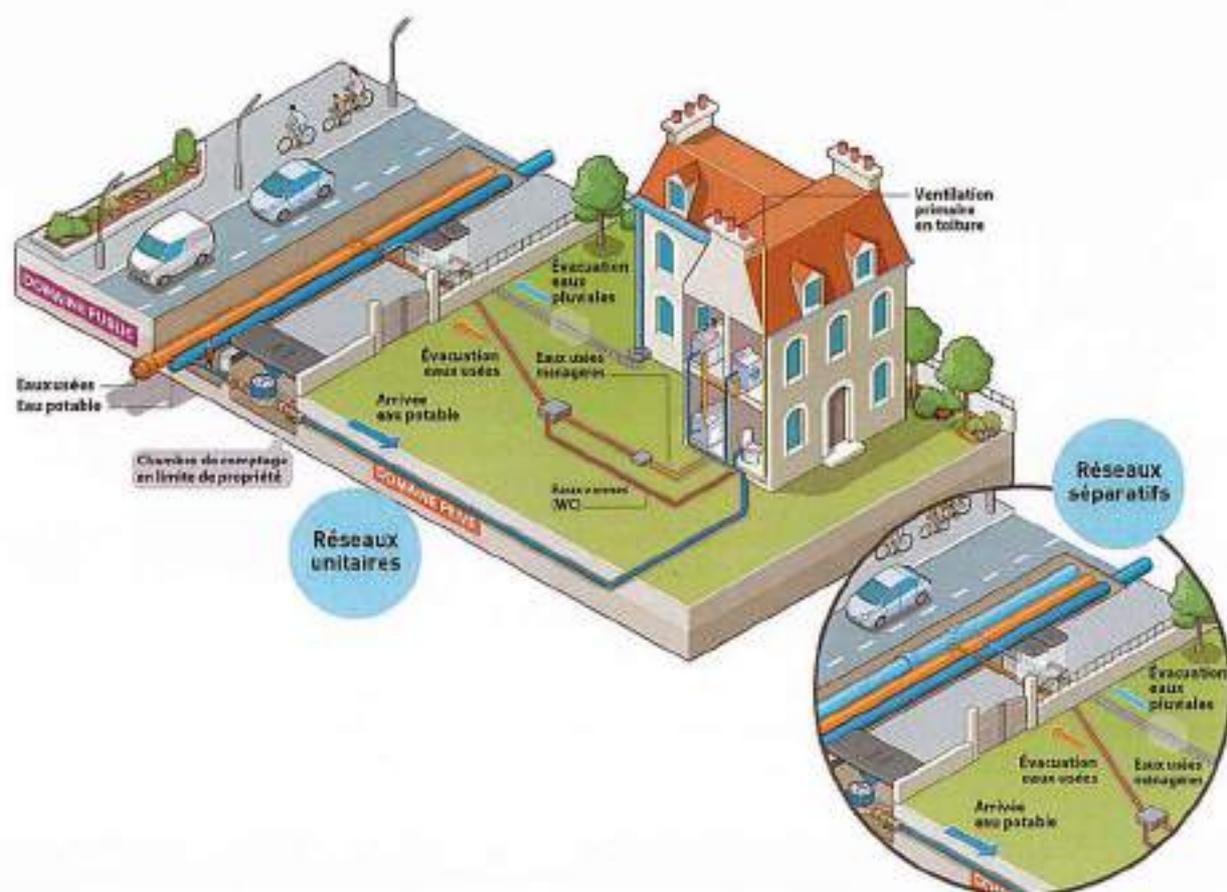
Dans le cadre du partage de certains métiers et savoir-faire, d'autres activités sont intégrées au sein du service public de l'eau du Grand Dax : Pluvial, GEMAPI, Eau et Boue Thermales.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, et conformément aux exigences de la loi NOTRE, les compétences Assainissement et Eau Potable ont été transférées à la communauté d'agglomération du Grand Dax. Les rapports annuels sont donc produits et édités par cette collectivité depuis l'exercice 2020 et uniquement pour les périmètres de la régie du Grand Dax (Dax et Seyresse, puis Narrosse, Tercis-les-Bains et Oeyreluy depuis l'année 2023). Les autres communes du Grand Dax ont fait le choix, en 2019, d'exercer ces deux compétences auprès de syndicats

intercommunaux (SYDEC, EMMA ou Eschourdes). Ces syndicats ont la charge de produire leur rapport annuel sur leur territoire de compétence.

1.3.1. GESTION DES BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Les branchements sont constitués des parties publiques du réseau reliant les canalisations aux installations privatives des abonnés. La plaquette « Votre maison est-elle bien raccordée au réseau ? », disponible sur le site internet de la régie des eaux du Grand Dax, permet de rappeler le contexte réglementaire des branchements d'eau potable et d'assainissement.



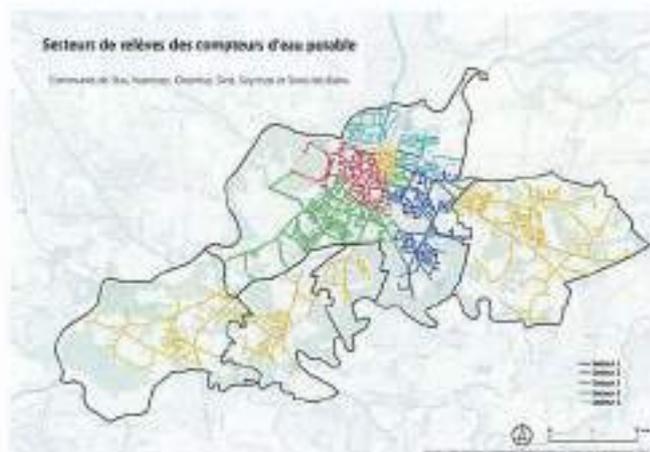
EAU POTABLE

Pour l'eau potable, le compteur délimite, en principe, la partie publique de la partie privée. Le Grand Dax est propriétaire des compteurs. Leur protection et leur entretien courant relèvent de la responsabilité de l'abonné. La part fixe du prix de l'eau potable (abonnement) correspond, en partie, aux charges fixes d'exploitation du réseau et intègre la location du compteur.

La régie des eaux de la CAGD effectue la relève des compteurs

- tous les ans pour les usagers domestiques,
- tous les 2 mois pour les usagers non domestiques ou vente en gros (collectivités).

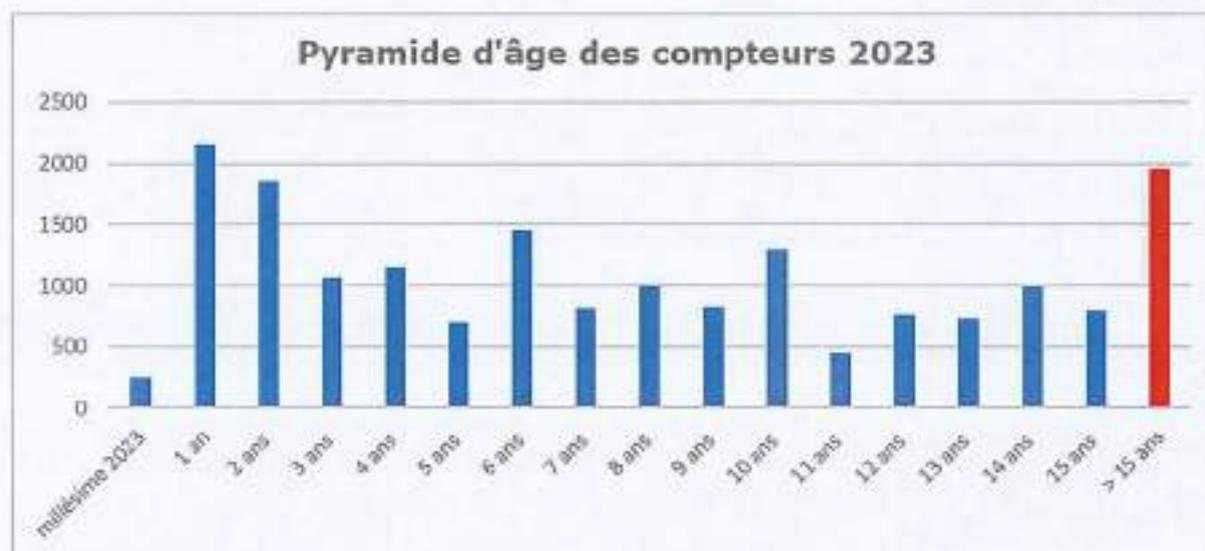
En 2023, un système de relève à distance est en cours de déploiement (radio-relève et télé-relève). Il permettra d'améliorer le rapport à l'utilisateur dès 2025 : fermeture, alerte, infos, ...



En 2023, L'O de l'Agglo dénombre **18 274 abonnés Eau Potable**, dont :

- 14 462 abonnés de Dax
- 1 787 abonnés de Narrosse
- 715 abonnés de Tercis les Bains,
- 661 abonnés de Oeyreluy
- 478 abonnés de Seyresse.
- 152 abonnés de Saint-Paul-les-Dax
- 18 abonnés à Yzosse

La pyramide d'âge des compteurs est la suivante :



L'arrêté du 06 mars 2007 oriente les exploitants d'eau potable vers un renouvellement obligatoire des compteurs individuels tous les 15 ans. La régie des eaux doit donc renouveler, en moyenne, environ 1000 à 1200 compteurs chaque année.

A ce jour 89 % du parc est conforme.

En 2023, avec l'intégration de trois nouvelles communes, l'O de l'Agglo augmente son nombre d'abonnés de 20%. Une réflexion générale a donc été menée pour aboutir à la mise en place d'une télérelève courant 2024. En prévision de la pose de compteurs nouvelle génération, le renouvellement 2023 a donc été volontairement bas, dans l'attente d'un programme et d'un nouveau fournisseur.

ASSAINISSEMENT

Pour l'assainissement, la boîte de branchement délimite la partie publique de la partie privée. Sur le même principe que les installations d'eau potable, le Grand Dax est propriétaire de la partie publique des branchements dont elle assure l'entretien. La part fixe du prix de l'assainissement correspond en partie aux charges d'exploitation du réseau.

1.3.2 SERVICES À L'USAGER

Le service des eaux propose un éventail de services à l'utilisateur :

Ouverture d'un nouveau branchement	Ouverture d'un nouveau branchement : <ul style="list-style-type: none"> • sous 6 jours, si branchement existant (délai respecté à 100 %) • sous 6 semaines si besoin de création du branchement. 	
Accueil et Facturation	Adresse : 6, allée du Bois de Boulogne – 40100 DAX Téléphone : 05.58.90.97.97 Mail : contact-eau@grand-dax.fr	
Information sur la qualité de l'eau	Affichée en vitrine au siège de la régie des eaux. Également disponible sur demande Envoyée aux abonnés avec leur facture d'eau.	
Alerte à la surconsommation	Le service des eaux informe les usagers, par courrier, SMS ou mail, de toute éventuelle consommation jugée anormale au regard des consommations précédentes. En 2023, le service a émis 606 alertes « Forte Consommation », dont 87 ont fait l'objet d'une demande de dégrèvement (retour favorable à 44%).	
Difficulté de paiement	Élaboration d'un échéancier de paiement. Mise en relation avec les partenaires sociaux. La régie des eaux tient à disposition des usagers toutes les informations nécessaires.	
Mensualisation	Depuis 2013, il est possible de mensualiser les paiements des factures d'eau en faisant la demande auprès des services de la régie. En 2023, 41 % des usagers sont mensualisés	
Informations sur les coupures d'eau	La régie des eaux informe les usagers d'une éventuelle coupure d'eau dans les meilleurs délais lorsque les conditions le permettent. Il arrive qu'en fonction de l'urgence, les interruptions de services ne permettent pas de bénéficier d'une information préalable. Taux des interventions non programmées en 2023 : 0,32 ‰ (6 interventions de service non programmées)	
Réclamations	Eau Potable 2,7 ‰ (54 réclamations)	Assainissement 0,3 ‰ (6 réclamations)

En eau potable, le taux de réclamation double en 2023 en raison d'un nouveau système de référencement interne au service. La majorité des réclamations porte sur le souci très ponctuel d'eau trouble. Il s'agit du décollement du biofilm ferreux présent naturellement dans les canalisations et pouvant se retrouver en suspension dans l'eau lors de surpression (essai incendie, purge, casse, nettoyage des réservoirs). Une déferrisation installée à l'Hippodrome et des campagnes de purges permettent de réduire ce désagrément.

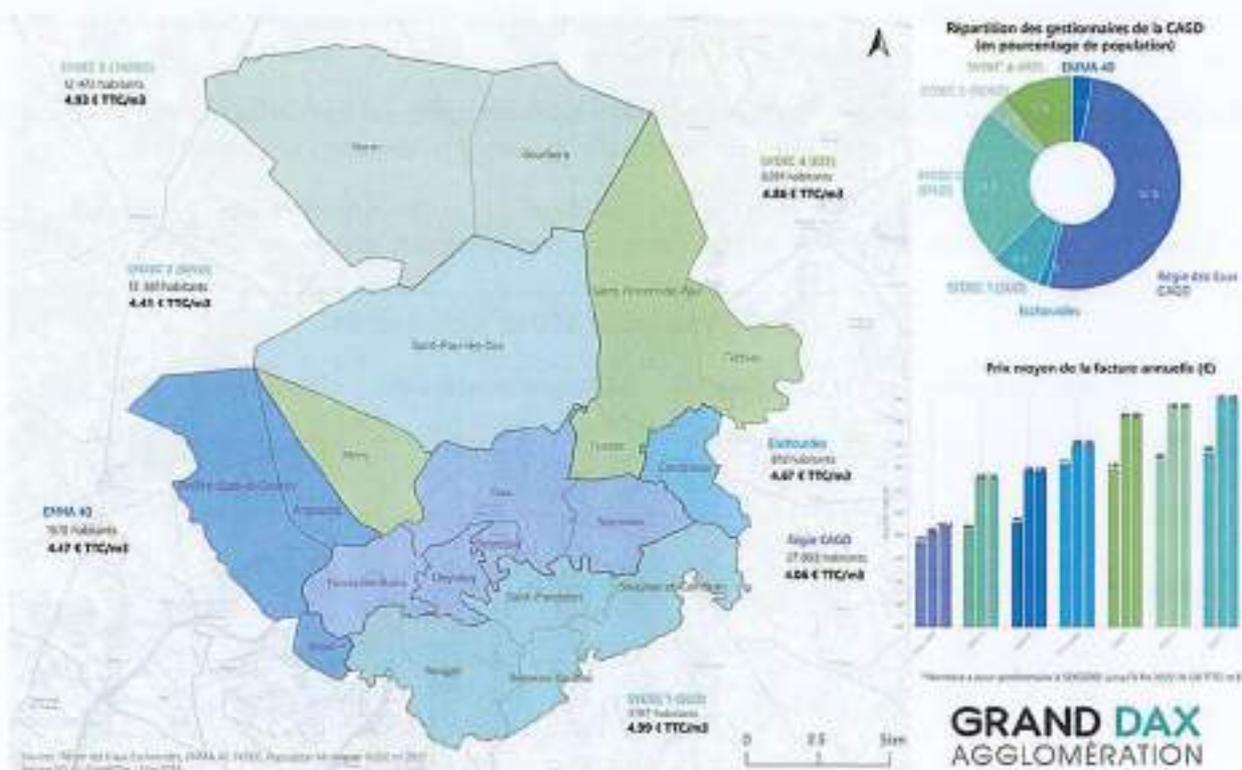
1.4 PRIX DE L'EAU

Dans le cadre du transfert des compétences Eau et Assainissement au Grand Dax au 1^{er} janvier 2020, le Conseil d'Agglomération a souhaité, définir une politique tarifaire lisible, homogène et équitable pour les communes en régie directe, conformément aux exigences de la Loi Notre de 2015.

Ainsi, si une tranche gratuite est maintenue pour les premières consommations dites « essentielles » (de 0 à 20 m³), le prix du mètre cube reste constant et unique quelle que soit la consommation ou la commune de résidence des usagers.

Début 2024, la hausse des coûts de l'énergie déjà observée en 2022 et 2023 impacte lourdement les dépenses de fonctionnement. La communauté d'agglomération du Grand Dax décide alors de laisser passer les incertitudes en cours pour lisser ensuite les augmentations les plus durables sur plusieurs années, une fois les recettes (intégration de trois nouvelles communes en 2023 : Narrosse, Tercis-les-Bains, Oeyreluy) et les dépenses (inflation/prix) mieux stabilisées. Dans ces temps particuliers, la régie du Grand Dax a donc décidé d'augmenter le prix de l'eau de seulement 1,2 % (soit 4 % sur la part Eau Potable et 0% sur la part Assainissement), entraînant une diminution de l'autofinancement et une sollicitation de l'emprunt, aujourd'hui très faible (cf. Gestion Financière).

En 2024, les tarifs de la régie des eaux du Grand Dax restent les plus compétitifs sur le territoire du Grand Dax.



L'indicateur obligatoire définit le prix de l'eau pour un volume de 120 m³ afin de lisser les effets des parts fixes (abonnement) et variables (prix au mètre cube) et pouvoir comparer les tarifs des collectivités sur un même territoire.

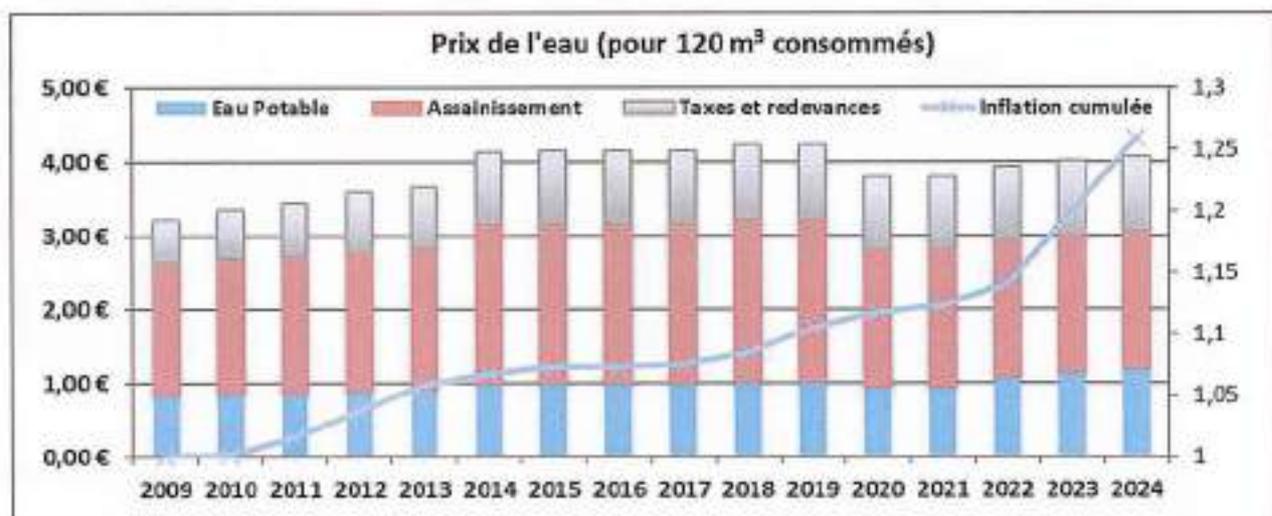
Prix de l'eau pour une facture de 120 m³			2022	2023	2024	
EAU POTABLE	Abonnement annuel		37,10 €	35,00 €	38,58 €	
	Prix unitaire du m³	De 0 à 20 m ³	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		> 20 m ³	0,95 €	0,95 €	1,05 €	
	Taxes et redevances	Prélèvement de la ressource		0,115 €	0,115 €	0,115 €
		Lutte contre la pollution		0,33 €	0,33 €	0,34 €
		TVA (5,5%)		0,08 €	0,08 €	0,09 €
Prix unitaire HORS TAXES (en C/m³)			1,15 C	1,18 C	1,20 C	
Prix unitaire T.T.C. (en C/m³)			1,69 C	1,71 C	1,74 C	
ASSAINISSEMENT	Abonnement annuel		84,00 €	84,00 €	84,00 €	
	Prix unitaire du m³	De 0 à 20 m ³	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		> 20 m ³	1,40 €	1,40 €	1,40 €	
	Taxes et redevances	Modernisation des réseaux		0,25 €	0,25 €	0,25 €
		TVA (10 %)		0,21 €	0,21 €	0,21 €
	Prix unitaire HORS TAXES (en C/m³)			1,87 C	1,87 C	1,87 C
Prix unitaire T.T.C. (en C/m³)			2,33 C	2,33 C	2,33 C	
PRIX TOTAL HORS TAXE (en C/m³)			2,95 C	3,02 C	3,07 C	
Prix TOTAL T.T.C. (en C/m³)			3,95 C	4,02 C	4,07 C	
<i>Augmentation annuelle</i>			0 %	1,77 %	1,2 %	

En 2020, le changement du mode de calcul (fin de la tarification progressive), provoque une baisse du tarif de 7%, avec un tarif à 3,95 € TTC/m³ pour 120 m³.

En 2021 et 2022, les tarifs sont maintenus, et sont les plus bas observés depuis 2013. Pour information, le tarif moyen est de 4,57 € TTC/m³ en Nouvelle Aquitaine au 1^{er} janvier 2021.

En 2023, une augmentation des tarifs de +1,77% dans un contexte particulier (inflation 2022 à +5,2%) permet néanmoins d'afficher un des tarifs les plus attractifs du territoire.

En 2024, une augmentation des tarifs de +1,2% dans un contexte particulier (inflation 2023 à +4,9%) permet toujours d'afficher un des tarifs les plus attractifs du territoire.



2 - LE SERVICE D'EAU POTABLE

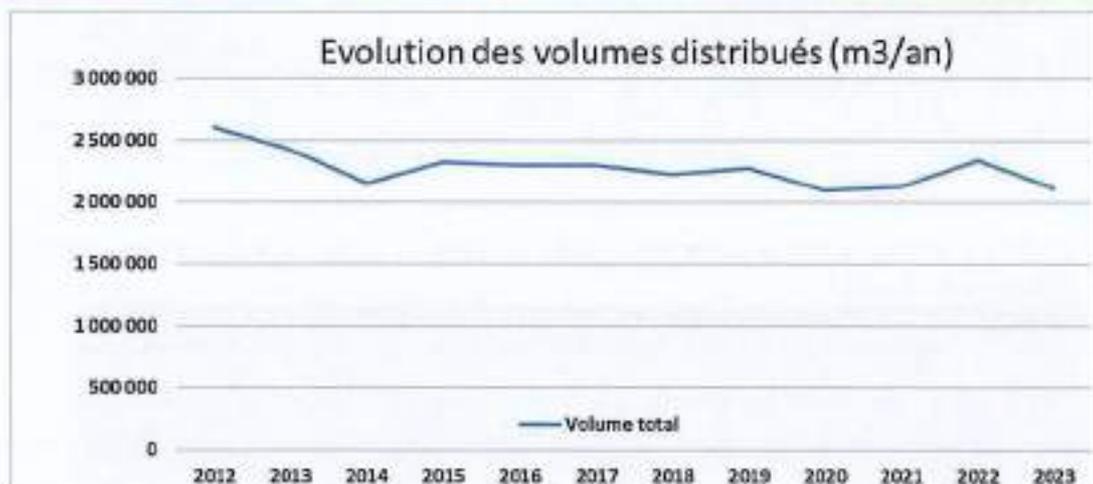
Les cinq communes de la régie du Grand Dax sont interconnectées sur le même réseau de distribution d'eau potable. Les différents transferts observés en 2020 (Dax, Seyresse) et 2023 (Narrosse, Tercis-les-Bains, Oeyreluy) n'ont donc pas eu d'impact sur la qualité des eaux distribuées, issues des mêmes forages de production et du même réseau de distribution. Les enjeux sur les indicateurs de service (qualité de l'eau, production) restent donc dans la continuité de ceux présentés jusqu'ici.

2.1 QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER

2.1.1 DÉTAILS DES VOLUMES VENDUS ET DE LEURS UTILISATIONS

En 2023, le service des eaux de la CAGD a vendu 2 117 352 m³ d'eau, ainsi répartis :

Volumes vendus ...	Valeurs (m ³)	Variation annuelle'
Abonnés domestiques	1 451 808	-5 %
Abonnés non domestiques (Activités économiques, etc...)	498 063	+81 %
Export (Vente aux collectivités extérieures)	1671	-68 %
TOTAL	2 117 352	-9 %



En 2020, le confinement a nettement impacté les consommations d'eau potable, avec une baisse générale de -7,7%. Après un retour à la normale observé en 2022 (+10%), le service enregistre en 2023 une nouvelle baisse significative de -9% sur les volumes distribués.

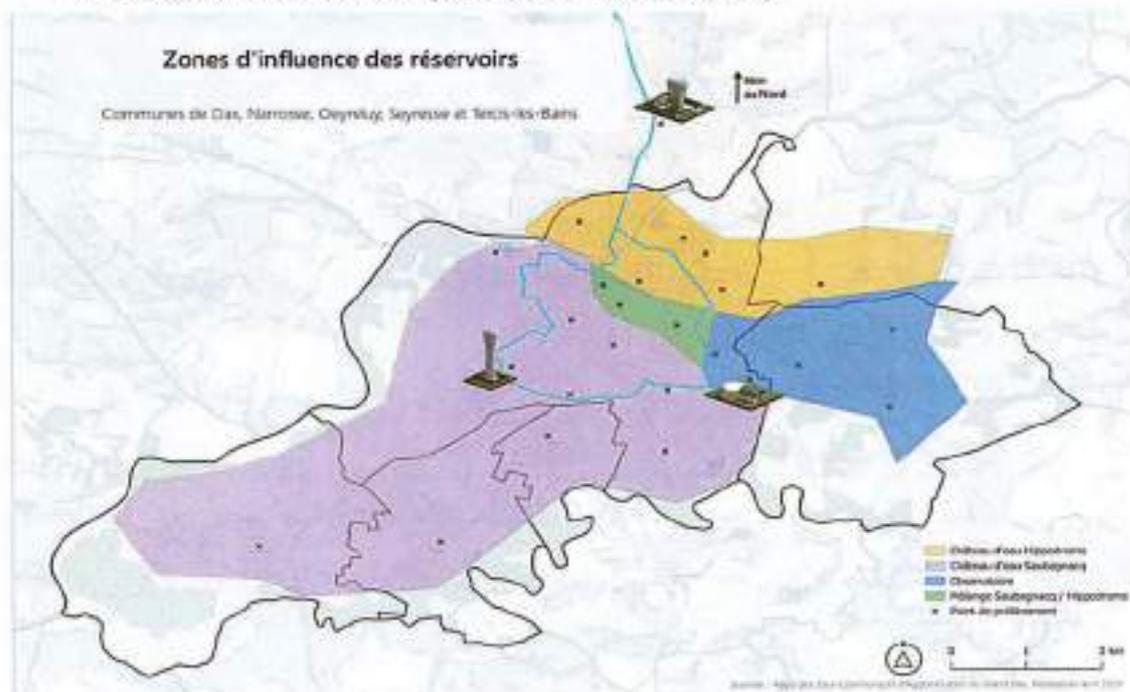
Cette baisse des volumes distribués peut partiellement s'expliquer par le transfert des trois communes en 2023. Les fuites de leurs réseaux communaux étaient jusqu'ici identifiées comme des volumes comptés (par les compteurs communaux de vente en gros). Avec le transfert à la CAGD, les points de comptage ne sont plus les 3 communes mais les 3 000 abonnés, et les fuites de ces trois réseaux communaux sont ainsi des volumes perdus et non comptés par la régie CAGD.

2.1.2 CONTRÔLE ET QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

L'eau potable distribuée par le Service Public de l'Eau du Grand-Dax provient de deux champs captants. Compte tenu des caractéristiques hydrauliques du réseau, ces eaux d'origines différentes ne se mélangent que très peu lors de la distribution (zone verte ci-dessous).

On note, depuis quelques années, que le front de partage des zones d'influence de l'Hippodrome (zone jaune) et de Saubagnacq (zone rose) se déplace sensiblement vers le sud de la ville :

- Une eau de minéralisation moyenne en provenance de **4 forages de l'Hippodrome** (F1H, F2H, F3H et F4H) qui alimente Le Sablar, le centre et l'est de Dax (zone jaune).
- Une eau de minéralisation moyennement accentuée issues de **3 forages de Saubagnacq** (F2S, P3S et F5S) qui alimente Seyresse, Tercis-les-Bains, Oeyreluy, Narrosse et l'ouest de Dax (zones rose et zone bleue).



Le tableau ci-dessous reprend les principales caractéristiques des eaux issues des deux sites de production en 2023 :

Paramètres	Hippodrome	Saubagnacq
Température en °C	16,5	17,4
pH	7,71	7,52
Conductivité à 25 °C	262	379
Chlore total mg/L	0,42	0,30
Chlore libre mg/L	0,36	0,24
Turbidité NTU	<0,5	<0,5
Bicarbonates mg/L	140	180
TAC °F	11,9	15,4
TH °F	10,8	16,7
Calcium mg/L	38,1	59,6
Chlorures mg/L	15,3	18,0
Magnésium mg/L	3,05	4,40
Potassium mg/L	1,70	2,40
Sodium mg/L	12,3	12,6
Sulfates mg/L	0,56	16,5
Ammonium mg/L	0,07	0,04
Nitrates mg/L	0,51	5,05
Nitrites mg/L	<0,01	<0,01

Accusé de réception en préfecture
049-214000817-20241206-20241205-4-DE
Date de télétransmission : 08/12/2024
Date de réception préfecture : 09/12/2024

SURVEILLANCE RÉGLEMENTAIRE

En 2023, comme les années précédentes, l'Agence Régionale de Santé a exercé, en application de la réglementation, le contrôle des eaux produites et distribuées par la régie du Grand Dax. Elle a fait procéder par le Laboratoire des Pyrénées et des Landes à :

- 33 contrôles sur l'eau issue du champ captant de l'Hippodrome : 2 forages (F1H et F3H), 6 départs de distribution et 25 points sur le réseau,
- 55 contrôles sur l'eau issue du champ captant de Saubagnacq : 2 forages (F2S et F3S), 12 départs de distribution et 41 points sur le réseau.

Le bilan annuel de l'ARS ne tient pas compte des analyses faites sur les ouvrages de production et seuls les résultats aux départs de la distribution et sur le réseau font l'objet de commentaires. Ils sont exprimés dans le tableau suivant pour l'année 2023 :

Bactériologie HIPPODROME			
Production		Réseau	
Nombre de prélèvements	Conformité	Nombre de prélèvements	Conformité
6	100 %	25	100 %

Bactériologie SAUBAGNACQ			
Production		Réseau	
Nombre de prélèvements	Conformité	Nombre de prélèvements	Conformité
12	100 %	41	100 %

Sur le plan bactériologique, l'année 2023 est dans la continuité des années précédentes avec **un taux de conformité de 100 %** sur le secteur de Saubagnacq et sur le secteur de l'Hippodrome.

Physico-chimie HIPPODROME					
Nombre de prélèvements	Production		Nombre de prélèvements	Réseau	
	Dépassement des références de qualité	Dépassement des limites de qualité		Dépassement des références de qualité	Dépassement des limites de qualité
6	0	0	25	2 Température >25°C	0

Physico-chimie SAUBAGNACQ					
Nombre de prélèvements	Production		Nombre de prélèvements	Réseau	
	Dépassement des références de qualité	Dépassement des limites de qualité		Dépassement des références de qualité	Dépassement des limites de qualité
12	0	0	41	5 Température >25°C	0

Sur le plan physico-chimique, il est noté une amélioration des eaux distribuées. En effet, il est rappelé qu'une partie des eaux du champ captant de Saubagnacq est issue d'horizons peu profonds parfois vulnérables aux pollutions de surface. Ainsi, il a pu être retrouvé dans ces nappes superficielles des traces de pesticides et notamment de certains herbicides (famille des chloroacétamides) depuis qu'ils sont recherchés (2014).

Le Service Public de l'Eau du Grand-Dax met en distribution des eaux dont la teneur est inférieure à 0,1 µg/L, valeur limite autorisée. Dans ces conditions, aucune non-conformité en **ESA Métolachlore** n'a été identifiée en 2023.

De plus, on peut signaler quelques températures de l'eau distribuée supérieures à 25.0°C sur les périodes de fortes chaleurs des mois de juillet et août (phénomène certainement lié à des réseaux intérieurs non protégés).

CONTRÔLES INTERNES

En complément du contrôle sanitaire exercé par l'administration et l'ARS, l'exploitant doit effectuer une surveillance sanitaire de sa distribution d'eau potable. Dans ce contexte, le Service Public de l'Eau du Grand-Dax fait intervenir son laboratoire interne pour contrôler la qualité de l'eau produite et distribuée. Des **seuils d'alerte** quelquefois très bas ont été mis en place au sein du document technique DT/11/039-EP afin de prévenir les éventuels écarts de qualité. Ils permettent principalement d'anticiper la gestion des forages ou les interventions d'exploitation.

Ainsi, le laboratoire a réalisé en 2023 au niveau de l'autocontrôle bactériologique :

	Nbre Analyses internes en 2023	< Seuil interne d'alerte
Forages	41	41 (100%)
Réservoirs de distribution	185	174 (94,1%)
Réseau de Dax, Seyresse Narrosse, Yzosse, Tercis et Oeyreluy	228	222 (97,4%)
TOTAL	454	437 (96,2%)

On peut noter un taux global de conformité de **96,2%** aux seuils d'alerte retenus dans le DT/11/039-EP pour les eaux distribuées. Il faut remarquer que les seuils d'alerte sont relativement stricts.

Au niveau des résultats physico-chimiques, les valeurs de pH, conductivité sont conformes aux seuils d'alerte. En ce qui concerne le paramètre Turbidité, aucune valeur supérieure à 2 NTU n'a été retrouvée.

Depuis l'année 2020, le Service Public de l'eau du Grand-DAX s'est engagé dans la mise en place d'un PGSSE (Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau potable). Le PGSSE est une stratégie qui porte sur l'ensemble des mesures préventives et correctives permettant de réduire les risques de détérioration de l'eau identifiée entre les zones de captage et les points de distribution, en passant par les unités de stockage et de traitement. L'objectif est de garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'eau de boisson et ainsi de préserver la santé des populations. L'ARS, l'Agence de l'eau Adour Garonne, la communauté du Grand-Dax ont été associées à cette démarche.

Un comité technique regroupant le responsable du Pôle EAU Grand-Dax, les agents de terrain production et distribution, les agents du laboratoire et du bureau d'études a été constitué. Les 3 premières étapes du programme qui en comporte 6 ont été effectuées en 2021. Le travail a été poursuivi en 2022 et 2023 par le recensement des risques et dangers. Il devrait être complété en 2024 par la mise en place d'un plan d'actions adapté et la vérification de l'efficacité de ces actions.

2.2 GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE

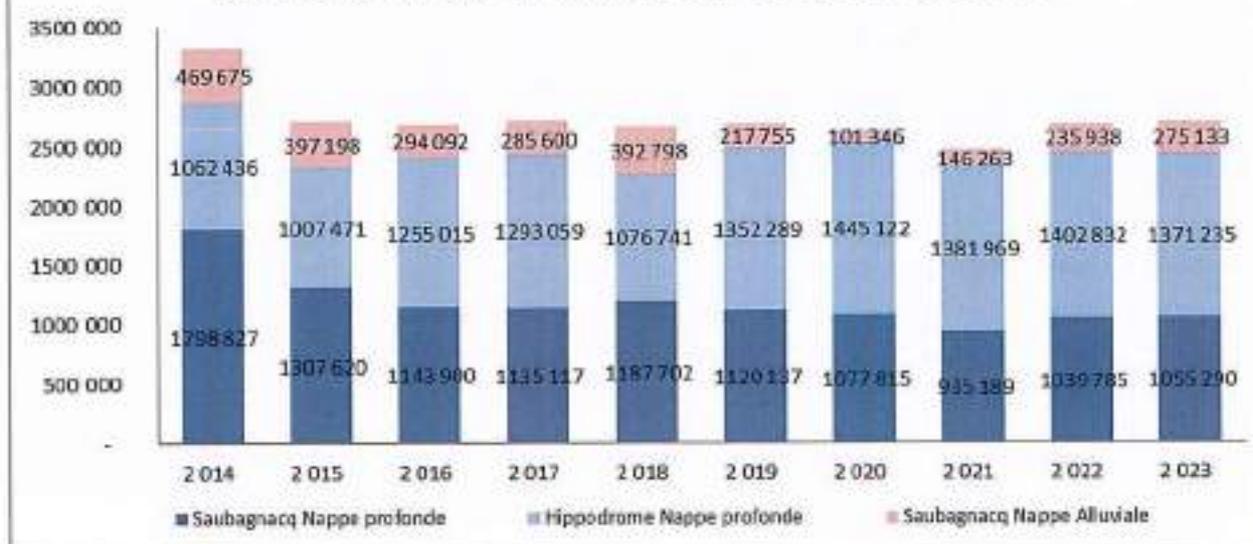
2.2.1 GESTION DES OUTILS DE PRODUCTION EN EAU POTABLE

La gestion optimisée de la ressource en eau et des outils de production est une notion indispensable pour maîtriser les pertes d'eau et les coûts issus de la production.

Trois ressources principales sont interconnectées via trois réservoirs sur le système d'alimentation en eau potable de la ville de DAX. La répartition des volumes produits en 2023, par site de production, est présentée ci-dessous :

Unité de Distribution	Forage	Ressource Naturelle	Volume prélevé en 2023 (m ³)	Variation annuelle
Saubagnacq	F2S	oligocène	441 787	+ 4 %
	F3S	Oligocène	0	Arrêt
	P3S	60 % Alluviale + 40 % miocène	458 555	+ 17 %
	F5S	Oligocène	430 081	- 6 %
	F6S	miocène	0	Arrêt
	Total Saubagnacq			1 330 4223
Hippodrome	F1H	oligocène	235 129	- 7%
	F2H	miocène	350 350	+ 1 %
	F3H	Oligocène	386 510	+ 1 %
	F4H	Oligocène	399 246	- 4 %
	TOTAL Hippodrome			1 371 235
TOTAL	Volume total prélevé		2 701 658	+ 1 %

Répartition des volumes prélevés par ressource



Le volume total produit est de 2 701 658 m³ (soit une hausse de 1 % des volumes prélevés), à mettre en parallèle avec la baisse de 9 % des volumes distribués, laissant ainsi présager une baisse majeure du rendement réseau. Sans incident majeur recensé en 2023, l'intégration de nouveaux linéaires de réseaux (+40%) est donc à prendre en compte.

Suite à l'identification de pesticides (Métolachlore) sur les forages de la nappe alluviale de Saubagnacq en 2014 (P3S et F6S), les équilibres entre les ressources ont évolué pour solliciter à minima cette nappe du plio-quatenaire et distribuer une eau de qualité, conforme à la réglementation (cf. paragraphe Qualité de l'eau). Depuis 2015, la part alluviale a diminué de 78%, pour concentrer l'effort sur la nappe profonde de l'hippodrome (+36%),

En 2022 et 2023, au vu des bons retours d'analyses du forage P3S (nappe alluviale), ce dernier a été d'avantage sollicité.

Les agents en charge de l'exploitation de ces unités opérationnelles ont assuré les différents niveaux d'entretien :



- Lavage et désinfection de l'intérieur des réservoirs en avril 2023. Cette opération a été menée avant le début de la pleine saison thermique.
- Renouvellement des installations : entretien et renouvellement des installations électro-mécaniques (pompes, moteurs, équipements de traitement).
- Entretien et renouvellement des installations hydrauliques et des appareils spécifiques de branchement.
- Inspection des forages.
- Gestion de la télégestion pour les mesures à distance.
- Autocontrôles et analyses physico-chimiques et microbiologiques.

A noter également que le service a lancé depuis 2020 une prospective pour remplacer le forage F3S par un nouvel ouvrage (F7S). Le forage a été creusé en 2021 et les essais de pompage dans la nappe Oligocène sont encourageants. En 2022 et 2023, une demande d'autorisation a été effectuée auprès de services de l'Etat pour rendre ce forage opérationnel fin 2024 (enquête publique programmée à l'été 2024).

2.2.2 GESTION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

DESCRIPTION ET TAUX DE CONNAISSANCE

Le linéaire du réseau de distribution d'eau potable (206 km) par commune est le suivant :

- 139 km sur la commune de Dax,
- 41 km sur la commune de Narrosse,
- 12 km sur la commune de Oeyreluy,
- 8 km sur la commune de Tercis-les-Bains,
- 6 km sur la commune Seyresse.

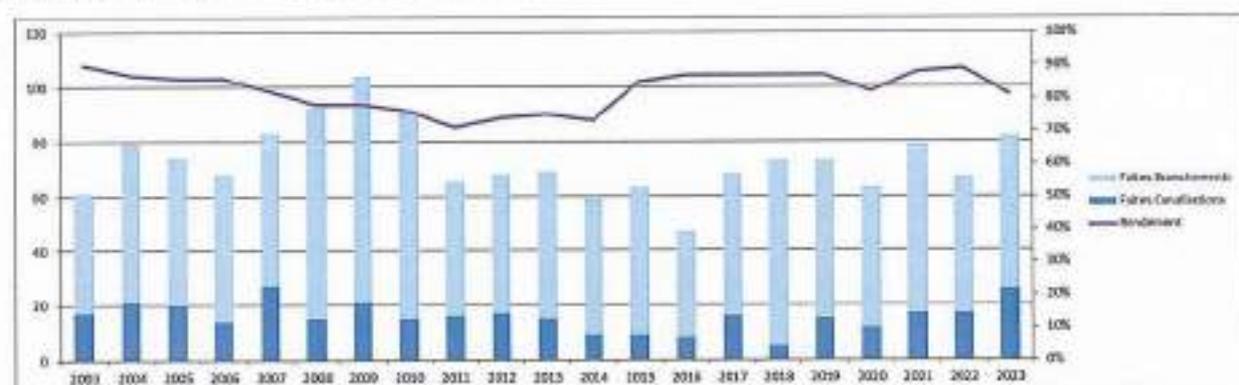
A ce jour, les informations topographiques complètes du réseau sont relevées sur fond cadastral, et saisies sur le SIG (Système d'Information Géographique) du Grand Dax.

D'après les prescriptions de l'arrêté du 02 mai 2007 réactualisées par l'arrêté du 02 décembre 2013, le taux de connaissance du réseau est de 96/ 120 (cf. tableau présenté ci-après).

Etape définie par l'arrêté du 02/12/2013	Note	Observations
Plan (Localisations + ouvrages)	10/10	SIG
Mise à jour des plans	5/5	En continu
sous-total 1	15/15	15 points minimum pour poursuivre
Inventaire réseau (linéaire, matériau, diamètre, catégorie)	15/15	100% du réseau recensé
Inventaire période de pose	11/15	60% des périodes de pose disponibles
sous -total 2	41/45	> 40 points minimum pour poursuivre
Localisation ouvrages annexes (vannes, hydrants...)	5/10	SIG
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10/10	Disponible sur GMAO
Localisation des branchements	5/10	SIG
Carnet métrologique (avec date de pose de compteurs)	10/10	Référencement sur Ω (logiciel de facturation)
Document répertoriant les recherches en pertes d'eau, date et réparations	5 /10	En continu
Document répertoriant les réparations purges et renouvellement	10/10	<u>Cf. Page suivante</u>
Programme pluriannuel de renouvellement du réseau 3 ans minimum	5 /10	
Modélisation hydraulique permettant d'apprécier le temps de séjour	5/5	Schéma Directeur validé en 2019.
TOTAL	96	/120

En 2022 et 2023, cet indicateur est à la baisse en raison de l'adaptation à un nouvel outil SIG, nécessitant des actualisations importantes. La prise en compte du réseau de trois communes augmente significativement le linéaire total (+40%) et impacte également cet indicateur (données en cours de maîtrise).

RÉPARATIONS ET GESTION DES FUITES



En 2023, avec 82 fuites, la régie du Grand Dax atteint un plafond qui n'avait plus été atteint depuis 2010. A noter 26 fuites sur des canalisations, jamais recensées depuis plus de 25 ans (hors 2007). Il n'y a pour autant pas d'incident majeur à relever sur l'année écoulée.

Ces résultats sont à mettre en parallèle avec la baisse du rendement réseau et l'augmentation du linéaire de réseaux à exploiter, avec 61 km de réseaux en plus par rapport à 2022 (+40%).

En 2024, une attention majeure est portée sur le fonctionnement des réseaux et les actions préventives (recherches de fuites, comptage, etc...).

RENOUVELLEMENT ET EXTENSION

En 2022, le service des eaux a effectué 6 opérations de renouvellement du réseau :

	Rue	Longueur du réseau renouvelé (en mètres linéaires)
DAX	Rue Colbert	120
	Impasse du Bosquet	50
	Impasse des Ormes	45
	Place Thiers	40
	Pont Vieux	170
	Rue Neuve	260
NARROSSE	Rue de la Plantation	320
OYRELUY	Rue du Moulin	150
SEYRESSE	Route de Oeyreluy	240
	Rue de l'Aérodrome	330
	Rue du Coût	150
	TOTAL 2023	1 875 ml

A noter que les travaux en centre piéton ou centre urbain représentent des investissements plus lourds (matériaux fonte, réfection chaussée...) que des travaux en zone péri-urbaine. Malgré ces coûts plus importants, les services ont amélioré le renouvellement du réseau avec 1875 ml de linéaire renouvelé contre 1095 ml en 2022 et 870 ml en 2021.

Les données sur les travaux de réseaux peuvent également être résumées dans le tableau suivant :

Données réseau	Valeurs
Longueur Totale du réseau	206km
Renouvellement du réseau	1 875 ml
Renouvellement du réseau 2023	0,91 %
Renouvellement du réseau sur 5 ans	1 %

Conformément à l'arrêté du 02 mai 2007, le taux de renouvellement du réseau est calculé sur les 5 dernières années et s'élève à 1%, soit une durée de vie moyenne théorique des canalisations d'environ 100 ans. Malgré un linéaire renouvelé qui a quasiment doublé en 2023, l'intégration des 3 communes a augmenté la longueur totale du réseau, et donc baissé le taux de renouvellement.



2.2.3 GESTION FINANCIÈRE DU SERVICE EAU POTABLE

PARAMÈTRES FINANCIERS

Les indicateurs financiers généraux sont donnés dans le tableau suivant pour l'activité eau potable :

2023	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture de l'exercice N (Résultat N + Résultat de l'exercice N-1)
Fonctionnement	3 863 793.49€	4 309 107.28 €	843 414.18 C
Investissement	1 031 756.84 €	1 328 312.67 €	Sans RAR 12 232.51 C
TOTAL	4 895 550.33 C	5 637 419.95 C	855 646.69C

Il est à noter que les résultats positifs sont réinvestis de façon exclusive dans les activités du budget eau potable.

En investissement, le résultat est positif car la collectivité a emprunté 600 000€.

TAUX D'IMPAYÉS ET VERSEMENT AU FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ

Les règlements des factures d'eau sont effectués à la Régie des Eaux pendant une période de 3 mois. Passé ce délai, les comptes sont transférés à la Trésorerie de l'Agglomération pour poursuivre les recouvrements.

En 2023, le taux d'impayés se stabilise, toujours entre 3,5 et 4 %.

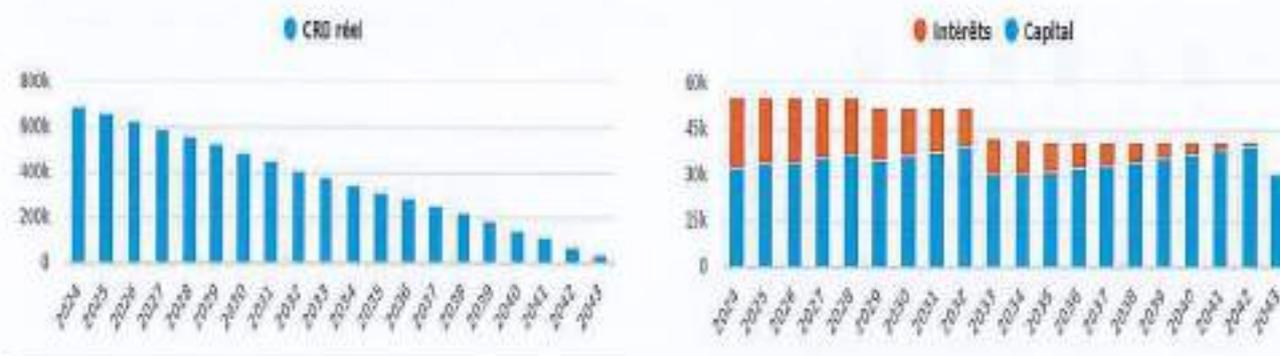
		2020	2021	2022	2023 ⁽¹⁾
Impayés	Taux	3,64 %	4%	3.74%	3.76%
	Montant	101 776 €	124 595€	112 722€	116 781€

(1) Le taux d'impayés 2023 est calculé à partir des factures émises entre le 01/01/22 et le 31/12/22 (données fournies par le service clientèle). Le montant des impayés au 31/12/23 pris en compte dans le calcul ci-dessus est extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2022" (dont sont déduits les frais divers et les rattachements de 2021) et de l'extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2023" (on sélectionne uniquement les rattachements de 2022).

EXTINCTION DE LA DETTE

Avant 2020, le budget annexe de l'eau potable n'était pas grevé par l'endettement.

Depuis le 01/01/2020 (date du transfert des compétences à la CAGD), le budget eau potable CAGD a intégré 2 emprunts réalisés par la commune de SEYRESSE. A compter de 2023, ont été intégrés les emprunts de Oeyreluy et de Narrosse.



La durée d'extinction de la dette est de 0,67 an en 2023, avec un capital restant dû de 694 627.6€ (au 31/12/2023).

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 EN FONCTIONNEMENT

EAU POTABLE			
Fonctionnement			
Dépenses	3 863 793	Recettes	4 309 107
Dépenses d'exploitation	1 198 841	Ventes d'eau	3 909 384
Masses salariales	1 008 773	Autres produits (1); Stock(0)13	177 023
Redevance agence de l'eau	775 000		
Autres charges gestion courante	13 885		24 170
Charges financières	15 178		
Dépenses exceptionnelles et provisions	209 444	Recettes exceptionnelles	52 340
Dotations aux amortissements	642 673	Amortissement des subventions	46 191
Résultat de fonctionnement			445 314

Les dépenses en énergie électricité s'élèvent à 317 989CHT.

Accusé de réception en préfecture
 840-21400087-20241205-20241205-4-DDE
 Date de télétransmission : 09/12/2024
 Date de réception préfecture : 09/12/2024

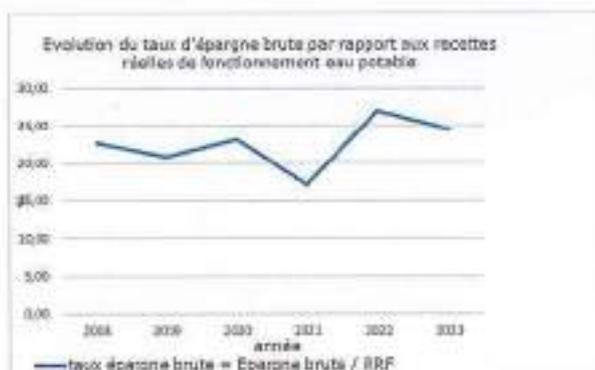
EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Evolution de l'épargne brute :
L'épargne diminue à 1 042K€ contre 1 061k€ en 2022.

(Les résultats de 2019 et 2020 ont été biaisés par le transfert à l'agglomération du Grand-Dax : il n'y a pas eu de rattachement en 2019, les chiffres de 2020 sont donc gonflés avec des dépenses et recettes de 2019.)

Le taux de l'épargne brute représente 24% des recettes courantes en 2023. Ce ratio est en légère baisse après une excellente année 2022.



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 EN INVESTISSEMENT

Investissement	sans les reports de résultats N-1	
Dépenses	1 031 757	Recettes 1 328 313
Immobilisations incorporelles	12 650	Subventions d'investissement reçues 26 300
Immobilisations corporelles - matériel	122 878	
Travaux en cours	720 144	
		Autres réserves
Remboursement capital des emprunts	70 554	Emprunts 600 000
Amortissement des subventions	46 191	Amortissement des immobilisations 642 673
Autres dépenses d'ordre	59 340	Autres recettes d'ordre 59 340
Résultat d'investissement		296 556



En 2023 : 855 672€ de dépenses en investissement réalisées

2.3 PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

2.3.1 GESTION DU RÉSEAU

RENDEMENT DU RÉSEAU

Le rendement du réseau permet de connaître la qualité de la distribution et de déceler les problèmes de fuite ou de comptage. Il est calculé ainsi :

Rendement Réseau = (Volume Consommé) / (Volume Produit), avec :

- « **Volume consommé** » : volumes vendus + volumes estimés non comptés, incluant les prélèvements de voirie, les essais incendie, les purges de réseau, les consommations des gens du voyage, les consommations de chantier, la propreté urbaine, consommation propre du service, etc.
- « **Volume Produit** » : volume en sortie des unités de traitement, ajusté par la différence entre les imports et les exports liés aux interconnexions avec les autres collectivités.

Si la réparation d'une fuite majeure en 2015 a largement contribué à l'amélioration de la performance du système de distribution, il est important de noter que d'autres actions préventives sont ponctuellement engagées depuis 15 ans : mise en place de loggers, contrôle des purges et vidanges, contrôle vannes, recherche visuelle, remplacement compteurs et individualisation des comptages, etc...

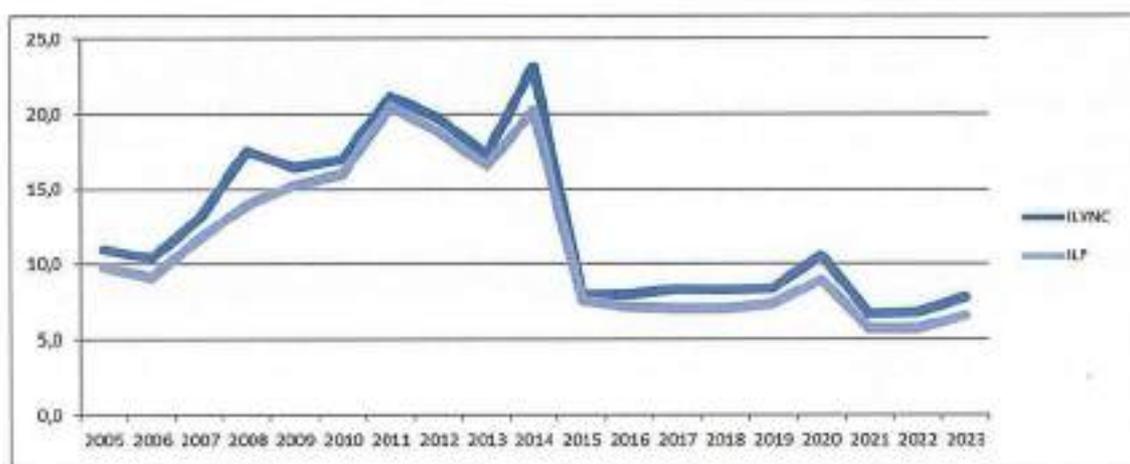
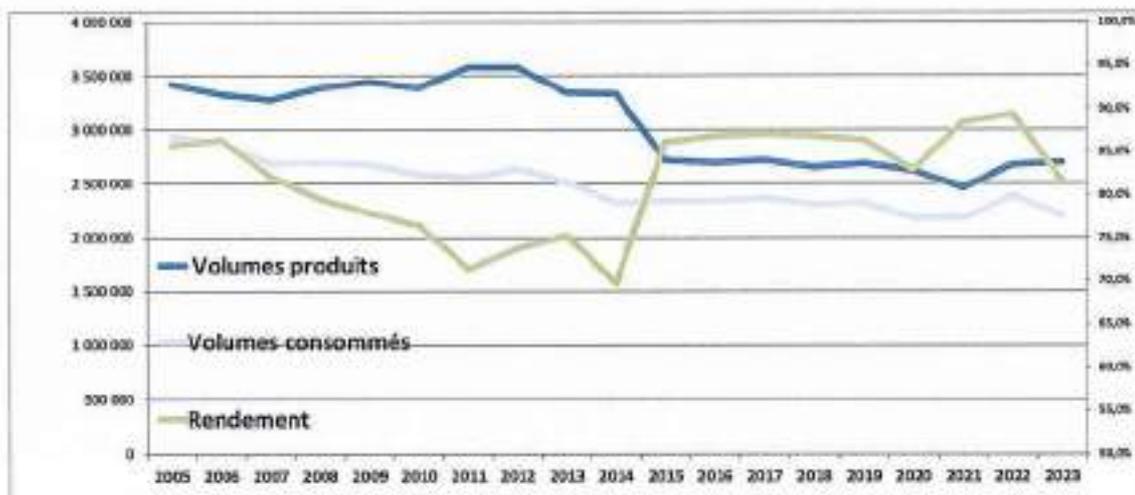
En 2020, on observe une baisse de rendement de 4% alors que le nombre de fuites n'a pas augmenté, que les retours d'exploitation n'ont pas remonté de défauts particuliers, et que le volume produit reste plutôt stable (-2%). L'impact du confinement sur les estimations de consommation est soulevé. Le service est alors resté attentif sur le fonctionnement du réseau durant toute l'année 2021.

En 2021, tandis que le nombre de fuites réparées atteint son plus haut pic sur la dernière décennie, le rendement réseau retrouve son plus haut niveau depuis plus de 15 ans, avec un rendement supérieur à 88%. Le résultat est consolidé en 2022, avec les mêmes conclusions.

En 2023, avec 60 km de réseaux nouveaux, le rendement du réseau chute de plus de 7%.

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement	85 %	87 %	87 %	87 %	87 %	83 %	88%	89%	82%
ILVNC (Indice linéaire des Volumes non consommés)	8,1	8,2	8,4	8,3	8,4	10,6	6,7	6,8	7,8
ILP (Indice linéaire de Perte)	7,8	7,4	7,1	7,1	7,4	9,0	5,7	5,7	6,8

Dans la continuité des résultats observés sur le rendement du réseau, les ILS (indices linéaires) augmentent eux aussi de façon significative, confirmant les chiffres 2023



En 2023, le transfert des trois communes a augmenté le linéaire de réseau de distribution de 61km (+40%). Les communes intégrées en 2023 étaient jusqu'à alors enregistrées dans les ventes en gros et la régie CAGD se contentait d'alimenter les compteurs généraux des communes.

Depuis 2023, la régie est responsable de ces réseaux de distribution jusqu'aux 3 000 abonnés. Avec une augmentation du linéaire en gestion, le rendement diminue et les indices linéaires de perte augmentent.

Aussi, l'énergie dépensée à appréhender les nouveaux tronçons n'ont pas permis de maintenir notre vigilance et les actions préventives sur l'ensemble du réseau.

En 2024, d'importantes recherches sur le réseau ont notamment identifié une fuite importante sur le réseau de Seyresse, et difficilement identifiable.

2.3.2 GESTION DE LA RESSOURCE

Les points de production (puits, forages, ...) doivent faire l'objet d'une protection afin d'éviter l'intrusion dans la ressource de pollutions et contaminations, diffuses ou accidentelles. Il s'agit le plus souvent de périmètres de protection limitant voire interdisant certaines activités à proximité des captages. Un indicateur, établi par l'arrêté du 2 mai 2007, permet d'évaluer l'avancement de la protection de la ressource. Il est repris dans le tableau suivant :

Commune	Nom Forage	N° Sous-sol	Banque	Arrêté DUP	Indice Protection	Débit nominal en m ³ /j
Dax	F2S	09771X0030		14/01/1991	80 %	994
	F3S	09771X0091		14/01/1991	80 %	1 021
	F5S	09771X0160		23/02/2000	80 %	2 428
	F6S	09771X0191		11/06/2019	80%	600
	P3S	097711X0007			80 %	1 410
Saint-Paul-lès-Dax	F1H	09505X0006		21/09/1990	80 %	504
	F2H	0905X0010		21/09/1990	80 %	608
	F3H	0905X0012		21/09/1990	80 %	772
	F4H	09505X0018		21/09/1990	80 %	884
TOTAL débit nominal jour (m³/j théorique)						9 221
INDICE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE TOTAL						80 %

Pour la ressource captée par les forages F6S et P3S, la procédure s'est achevée courant 2019 avec l'arrêté préfectoral du 11 juin 2019. A noter une procédure d'annulation en justice sur cet acte réglementaire, qui nécessitera probablement une actualisation à venir courant 2024.

3- LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En 2020, la fusion des régies de Dax et Seyresse regroupe au sein de la CAGD les équipements des deux communes de façon transitoire : station d'épuration de Dax et station d'épuration de Seyresse.

En 2023 :

- la station d'épuration de Seyresse, vieillissante, est remplacée par un poste de refoulement raccordé au système d'assainissement de Dax.
- La régie intègre 3 nouvelles communes : Narrosse et Oeyreluy sont déjà raccordées au réseau d'assainissement via des postes de refoulement. La commune de Tercis-les-Bains dispose d'une station communale spécifique, maintenant sous exploitation de la régie du Grand Dax.

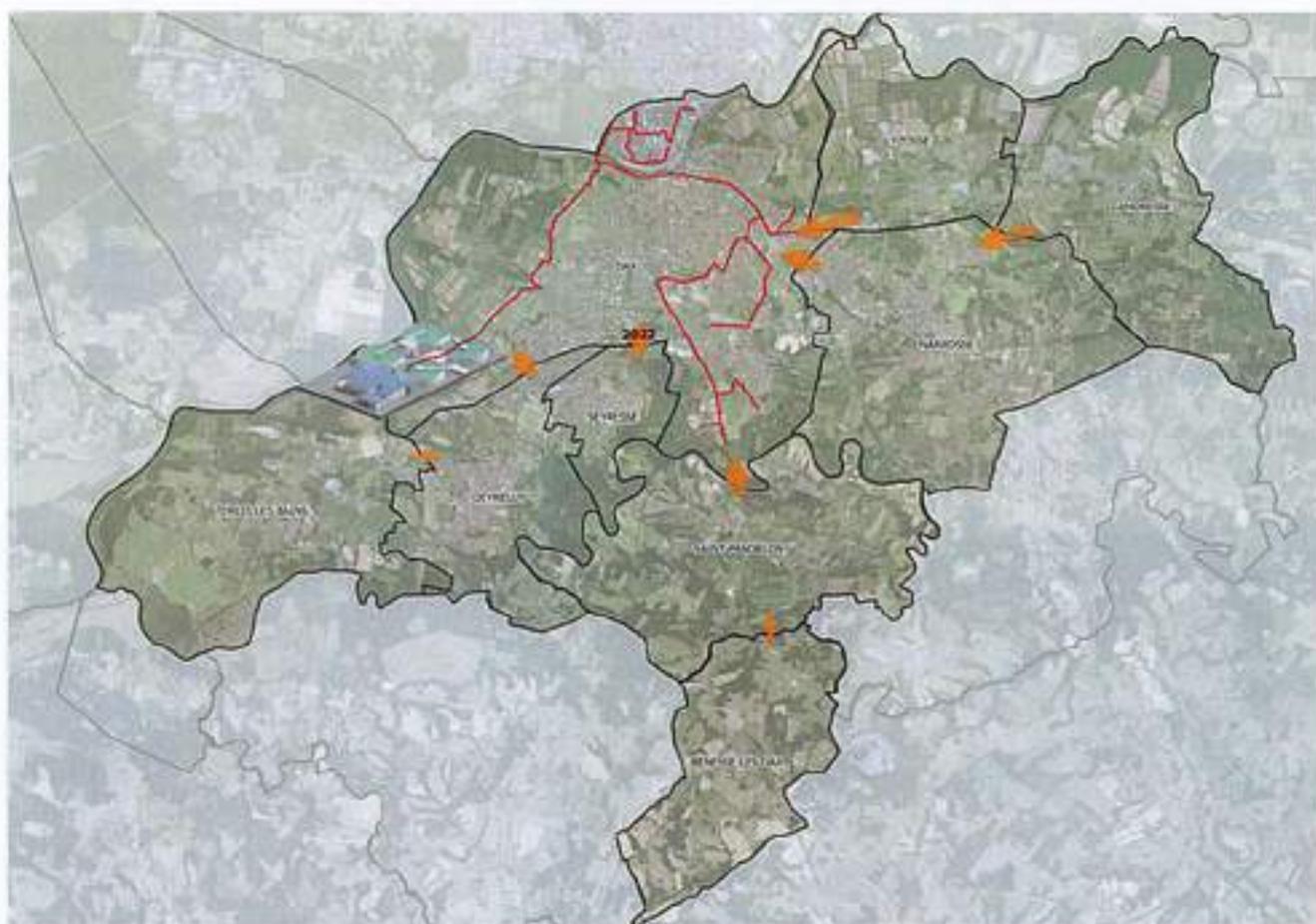
3.1 QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER

3.1.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE D'EAUX USÉES

Sur le territoire de la régie du Grand Dax, en 2023, plus de 18 000 abonnements sont recensés au service d'assainissement (incluant tous les entrants et sortants de l'année).

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Population totale de la zone collectée
DAX	21 044 + 12 000 saisonniers
SAINT-PAUL-LES-DAX	0
NARROSSE	3 259
CANDRESSE	831
YZOSSE	377
SAINT-PANDELON	713
SEYRESSE	996
BENESSE-LES-DAX	569
OYERELUY et TERCIS-LES-BAINS	1 780
Total	41 579

En 2023, la totalité des habitations présentes dans le zonage d'assainissement collectif du Plan Local d'Urbanisme a la possibilité de se raccorder au réseau EU pour la commune de DAX. Ce zonage sera prochainement actualisé pour la commune de Seyresse en vue du projet de raccordement. **Taux de desserte par des réseaux de collecte EU = 100 %**



3.1.2 TAUX DE DÉBORDEMENT DANS LES LOCAUX DES USAGERS

Le réseau d'assainissement est un réseau gravitaire où le débit des effluents suit la pente naturelle du réseau. En cas de fortes pluies ou d'obstruction intempestive, il peut arriver que les eaux collectées mettent en charge le réseau, puis remontent jusqu'au prochain exutoire qui peut s'avérer être dans une installation privative.

En 2023, beaucoup d'épisodes pluvieux intenses ont entraîné quelques désordres exceptionnels. La pluviométrie 2023 (1257 mm) est largement au-dessus de la moyenne annuelle (967mm), et représente presque le double de la pluviométrie 2022, assez faible (679 mm).

Sur l'année 2023, 43 débordements ont été observés sur les réseaux unitaires ou assainissement, dont **4 en domaine privé**.

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est donc de 0,09 dossier pour 1000 habitants.

3.2 GESTION FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE

3.2.1 GESTION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement de la régie du Grand Dax est composé de 199 km de conduites récoltant les eaux usées domestiques et 188 km de conduites d'eaux pluviales sur la CAGD, dont 92 km sur les 5 communes de la régie des eaux :

Linéaire en Km	Dax	Seyresse	Narrosse	Tercis Les Bains	Oeyreluy
Réseau séparatif d'eaux usées	40	4	23	9	6
Réseau séparatif d'eaux pluviales	58	7	17	6	4
Réseau unitaire	107	4	0	0	6

Les informations topographiques complètes du réseau d'assainissement sont saisies sur le SIG (Système d'Information Géographique) du service.



Ce réseau est équipé de 36 postes de refoulement permettant d'assurer les écoulements vers la station d'épuration.

D'après les prescriptions de l'arrêté du 02 mai 2007 modifié par l'arrêté du 02 décembre 2013, le taux de connaissance du réseau est ainsi défini :

Etape définie par l'arrêté du 02 décembre 2013	Note	Observations
Plan (Localisations + ouvrages annexes)	10/10	SIG
Mise à jour des plans	5/5	En continu
Sous-total 1	15/15	15 points pour poursuivre
Inventaire réseau (linéaire, matériau, diamètre)	15/15	SIG
Inventaire date de pose	11/15	80 % renseignés
Sous -total 2	41/45	> 40 points pour poursuivre
Altimétrie canalisations (pour 50 % du réseau minimum)	5/15	85 % disponibles (SIG et plans)
Localisation et description des ouvrages annexes (PR, DO, ...)	10	SIG
Inventaire et mises à jour des équipements électromécaniques	5/10	
Localisation et nombre de branchements	10/10	SIG
Localisation interventions (curage, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	5/10	
Programme pluriannuel d'enquête, ITV, auscultation du réseau	5/10	
Programme pluriannuel de renouvellement du réseau	5/10	Fonction des autres intervenants VRD
TOTAL	86/120	< 40 points minimum (sous-total 2)

Grâce à un travail d'inventaire sur le patrimoine existant et au Schéma Directeur d'Assainissement, le service a pu identifier les périodes de poses de canalisations pour 85% du parc.

En 2022, cet indicateur est à la baisse en raison de l'adaptation à un nouvel outil SIG, nécessitant des actualisations importantes.

En 2023, l'intégration de trois communes augmente significativement le linéaire total (+32%) et impacte à nouveau cet indicateur, qui passe à 86/120.

ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CURATIF

	2019	2020	2021	2022	2023
Enquêtes de raccordement	549	581	737	679	706
Curatif					
Nombre d'affouillements EU	33	86	65	62	40
Nombre d'obstructions et débordements EU			66	65	49
Nombre de points noirs	2,5	2,5	2,5	1,3	1,3
Prév					
Nb d'avales entretenus	CAGD	CAGD	CAGD	CAGD	CAGD
Linéaire du réseau EU curé (ml)	5 613	4 404	5 316	4 488	4 003

Hors événement exceptionnel en 2020, le nombre de points de réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage (pour 100 km de réseau) diminue nettement grâce aux travaux engagés rue des Grillons en 2022 (Dax).

La forte augmentation de sollicitations pour affouillement (de 33 à 86 en 2 ans) se stabilise en 2022 et 2023 grâce à des actions d'entretien et réparations préventives.

L'intégration du réseau pluvial des 20 communes a lourdement impacté la charge de travail des équipes opérationnelles Assainissement de la régie. En 2023, plus de 10 km de réseau pluvial sur 6 communes ont pu bénéficier d'une inspection et d'un hydrocurage préventif.

Les enquêtes de raccordement liées aux ventes immobilières sont encore à un très haut niveau après deux années de confinement. En cinq ans, le nombre de diagnostic IMMO (avant une vente immobilière) a presque doublé. Ainsi, en 2023, une cellule centrée sur les divers diagnostics (SPANC, Pluvial, Vente Immo,...) a été créée au sein de services.

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

En 2023, le service Assainissement a effectué 9 opérations de travaux sur les réseaux d'assainissement d'eaux usées et unitaires :

Commune	Adresse	Longueur du réseau EU renouvelé (ml)
DAX	Place de la Chalosse (unitaire)	20
	Rue du Château d'eau	70
	Rue des grives (unitaire)	150
	Rue Joseph de Laurens	280
	Rue neuve	230
Seyresse	Rue du Piron - Eglise	90
	Route de Oeyreluy	260
	Rue de l'aérodrome (unitaire)	290
Tercis-Les-Bains	Rue Jean Bayle	45
	TOTAL 2023 (Eaux usées/unitaire)	1 435 ml

Données réseau	Valeurs
Longueur Totale du réseau EU	199 km
Renouvellement du réseau EU	1 435 ml
Renouvellement du réseau 2020	0,72 %
Renouvellement du réseau sur 5 ans	0,75 %

Conformément à l'arrêté du 02 mai 2007, le taux de renouvellement du réseau est calculé sur les 5 dernières années et s'élève à 0,75 %, soit une durée de vie moyenne théorique des canalisations d'environ 133 ans.

Les travaux en centre piéton (Rue du Mirailh, Rue des Carmes, Rue Neuve) ou centre urbain (rue Joseph de Laurens) représentent des investissements plus lourds (matériaux fonte, réfection chaussée...) que des travaux en zone péri-urbaine ou rurale.



3.2.2 GESTION DE LA STATION D'ÉPURATION DE SEYRESSE

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Descriptif	
Date de mise en eau	1976
Type	Boues activées
Milieu récepteur	LUY
Dimensionnement	
Débit journalier	270 m ³ /jour
Débit de pointe	90 kg DBO5/jour
Équivalent-habitant en traitement pollution	1 800

CONTEXTE

Un Schéma Directeur d'Assainissement établi en 2016 sur la commune de Seyresse retient une augmentation de 760 habitants à l'horizon 2040, soit une population de 1640 habitants. En scénario de nappe haute, la station recevrait alors entre 777 et 1 521 m³/j, pour une charge nominale actuelle de 270 m³/j. La station vieillissante ne peut pas faire face à ces évolutions et arrive difficilement à gérer les débits actuels.

Il était donc essentiel de **fiabiliser le système de traitement en proposant une solution de raccordement au système d'assainissement du Grand Dax**, via un poste de pompage de 60m³/h, couplé à une recherche interne de diminution des eaux claires parasites entrantes dans le poste.

BILAN DE FONCTIONNEMENT

Un bilan de 24 heures a été effectué du 15 au 16 mars 2023.

Il met en avant la conformité de traitement de la station d'épuration de Seyresse.

RETOURS MAJEURS D'EXPLOITATION

En 2022, la canalisation de liaison entre le nouveau poste et le réseau de l'agglomération du Grand Dax a été posée.

Le poste de relevage a été réalisé durant le premier semestre 2023. La mise en service du poste a été effectué le 25 mai 2023.

L'ancienne station a été démantelée en juillet 2023.

3.2.3 GESTION DE LA STATION D'ÉPURATION DE TERCIS-LES-BAINS

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Descriptif	
Date de mise en eau	1995
Type	Boues biologiques
Milieu récepteur	LUY
Dimensionnement	
Débit journalier	180 m ³ /jour
Charge journalière	5,4 kg DBO ₅ /jour
Équivalent-habitant en traitement pollution	1 200

CONTEXTE

Un Schéma Directeur d'assainissement pluvial a été établi en 2017 sur les communes de Tercis-les-Bains et Oeyreluy. Il n'existe pas de zonage d'eaux usées sur Tercis-les-Bains, mais toute la commune est raccordée à la station d'épuration, hormis le quartier de l'Aiguille (raccordé via Oeyreluy à la station d'épuration de Dax).

L'arrêté d'exploitation de la station d'épuration de Tercis-les-Bains est en vigueur depuis le 15 février 1995. L'annexe 4.1 est intégrée au PLUI-H du Grand Dax, approuvé le 18 décembre 2019.

BILAN DE FONCTIONNEMENT

Deux bilans de 24 heures ont été effectués : du 15 au 16 mars 2023, et du 22 au 23 août 2023.

Les deux bilans 2023 ont mis en avant la conformité de traitement de la station d'épuration de Tercis-les-Bains.

3.2.4 GESTION DE LA STATION D'ÉPURATION DE DAX

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Depuis 2004, la ville de Dax est équipée d'une station d'épuration située à Saubagnacq et qui respecte largement les valeurs de dépollution fixées par la réglementation (article R 2224-6 à R 2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales) et l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2000.

Capacité en temps sec	
Débit journalier	24 000 m ³ /jour
Débit de pointe	1 400 m ³ /heure
Équivalent-habitant en traitement pollution	45 000
Capacité en temps de pluie	
Débit journalier	45 480 m ³ /jour (1)
Débit de pointe	2 500 m ³ /heure
Équivalent-habitant en traitement pollution	59 000

On considère que lors d'une pluie d'occurrence mensuelle, le débit de pointe par temps de pluie (2500 m³/h) arrive à la station pendant 12 heures soit 30 000 m³ et que pendant les 12 heures restantes, le débit d'entrée est de 1 290 m³/h soit 15 480 m³.



Cet équipement est un investissement important nécessaire au respect des exigences environnementales. La station d'épuration, dimensionnée en fonction des perspectives d'évolution de la population locale (Dax et communes périphériques raccordées), est également conçue pour traiter les eaux usées même par temps de pluie. Le supplément de débit apporté par temps de pluie fait l'objet d'un traitement physico-chimique par décanteur lamellaire. Par débit de temps sec, cet équipement est utilisé comme traitement complémentaire des eaux en sortie des clarificateurs, sans emploi de réactifs.

RENDEMENT ÉPURATOIRE

Les exigences réglementaires décrites ci-dessous imposent un suivi rigoureux de l'exploitation de la station d'épuration afin d'obtenir les meilleurs rendements épuratoires.

Le contrôle du fonctionnement de la station d'épuration se base sur :

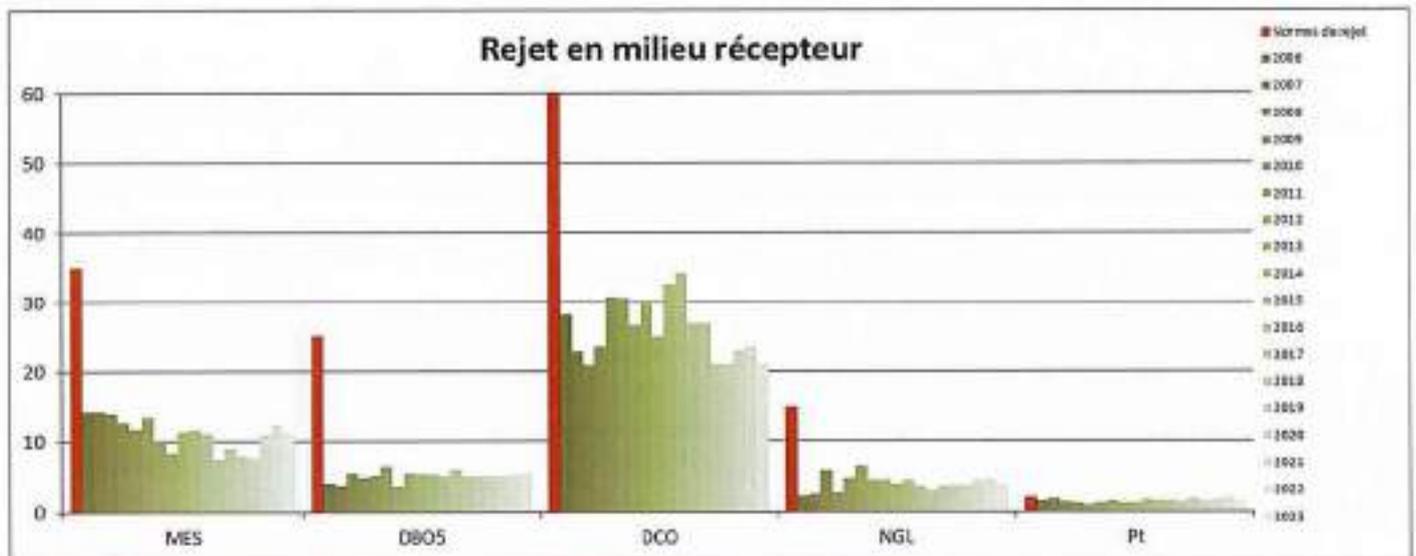
- Le programme d'analyses approuvé par la DDTM et effectué par le Laboratoire du Grand-Dax (une analyse par semaine).
- Le programme d'analyses approuvé par la DDTM et effectué par un laboratoire agréé, le Laboratoire Départemental des Landes (une analyse toutes les 4 semaines).

L'ensemble des résultats obtenus dans ce contexte permet d'avoir une vision aussi proche que possible de la réalité du fonctionnement de la station.

L'ensemble des analyses effectuées en 2023 dans le contexte décrit ci-dessus conclut à un taux de rejet conforme à 100 % aux exigences de l'arrêté préfectoral.

Sur les 5 dernières années, les rendements obtenus sur la station d'épuration sont les suivants :

		Valeurs Maxi (Arrêté)	2019	2020	2021	2022	2023
Entrée STEP	Volume reçu (m ³ /j)	24 000	17 570	18 683	18 428	15 831	17 787
	Pluviométrie	-	1 390	1 312	1 015	679	1257
	Charge entrante (kg DBO ₅ /j)	2 642	838	742	653	738	703
Qualité du Traitement	DCO (mg/l)	< 125	21	21	23	23	21
	DBO ₅ (mg/l)	< 25	5	5	5	5	5
	MES (mg/l)	< 35	8	7,6	11	12	11
	NGL (mg/l)	< 15	3,7	3,8	4,4	4,7	3,9
	Pt (mg/l)	< 2	1,7	1,3	1,6	1,9	1,5
Boues extraites	Boues extraites (Tonnes)	-	2319	1 973	1 765	1 990	2 092
	Siccité moyenne	-	26,7 %	26,7 %	26,7 %	26,7 %	26,8 %



Ce graphe reprend les rejets réels (verts) comparés aux niveaux maxi autorisés (rouge) sur la station d'épuration depuis 2006. Les rejets ont donc toujours été largement conformes, et cohérents à ceux observés en moyenne sur le Bassin Adour-Garonne. On observe une augmentation puis une stabilisation de la teneur en phosphore dans le rejet, bien que toujours conforme aux exigences. En 2023, les équipes ont donc évolué sur le dosage de chlorure ferrique et l'extraction de boues.

En 2023, on observe en effet un maintien de la qualité du traitement général, légèrement impacté par le vieillissement des équipements. Le service est donc incité à poursuivre ses efforts pour fiabiliser ces équipements et entamer leur renouvellement.



Pour assurer un fonctionnement de qualité, les agents de la station d'épuration effectuent chaque année le nettoyage et le renouvellement des aérateurs des bassins d'aération.

BOUES ISSUES DE L'ÉPURATION

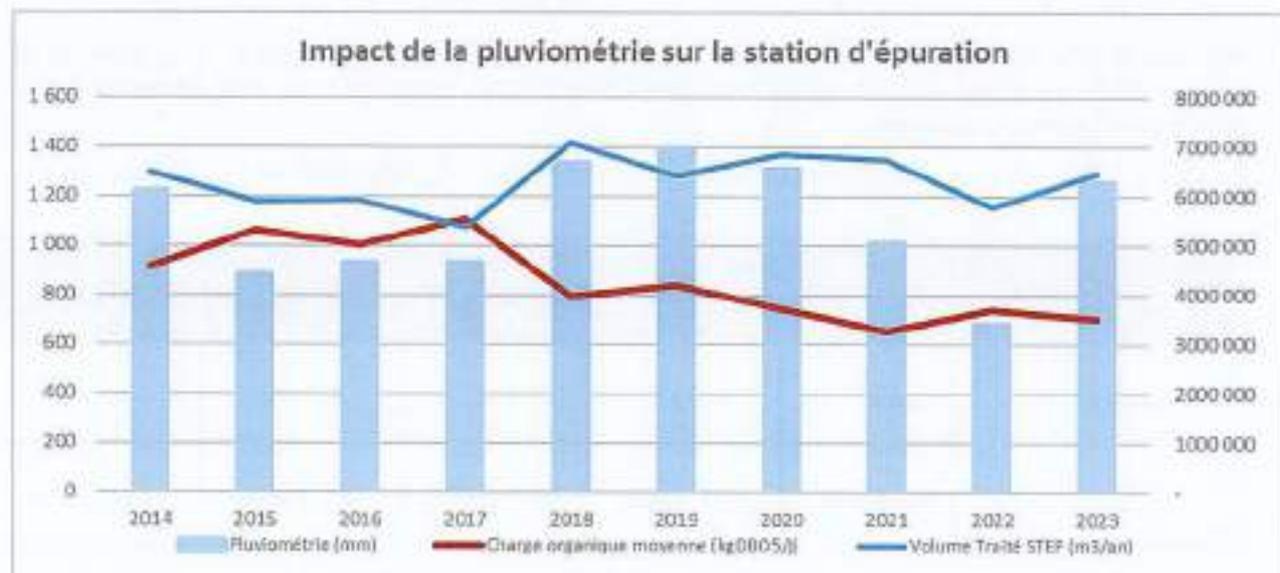
Les boues résultant du traitement des eaux usées sont épaissies sur un décanteur hersé, puis déshydratées par centrifugation. Elles sont ensuite envoyées vers la plate-forme de compostage de Campet-Lamolère pour être utilisées essentiellement en agriculture (production de compost homologué).

En 2023, la régie produit 2 092 tonnes de boues, soit une augmentation de 5%.

PLUVIOMETRIE ET CHARGE ENTRANTE

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Charge entrante (kg DBO5/j)	838	742	653	738	703
Volume Traité (m³/an)	6 413 118	6 838 716	6 726 327	5 778 345	6 455 640
Pluviométrie (mm)	1 390	1 312	1 011	679	1 257

En 2023, la charge entrante se stabilise après cinq années de baisse consécutives, avec une pluviométrie et un volume d'entrée très hauts.



3.2.5 GESTION FINANCIÈRE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

PARAMÈTRES FINANCIERS

Les indicateurs financiers généraux sont donnés dans le tableau suivant :

2023	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture de l'exercice N (Résultat N + résultat de l'exercice N-1)
Fonctionnement	6 362 209.75€	6 893 844.74€	3088 526.09€
Investissement	2 553 144.18€	1 742 817.41€	Sans RAR -797 570.25€
TOTAL	8 915 353.93€	8 636 662.15€	2 290 955.84€

Il est à noter que les résultats positifs sont réinvestis de façon exclusive dans les activités du budget assainissement de la régie des eaux.

En investissement, le résultat est déficitaire car la collectivité a investi sur ses fonds propres sans avoir recours à l'emprunt.

TAUX D'IMPAYÉS ET VERSEMENT AU FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ

Les règlements des factures d'eau sont effectués à la Régie des Eaux pendant une période de 3 mois. Passé ce délai, les comptes sont transférés à la Trésorerie de l'Agglomération pour poursuivre les recouvrements.

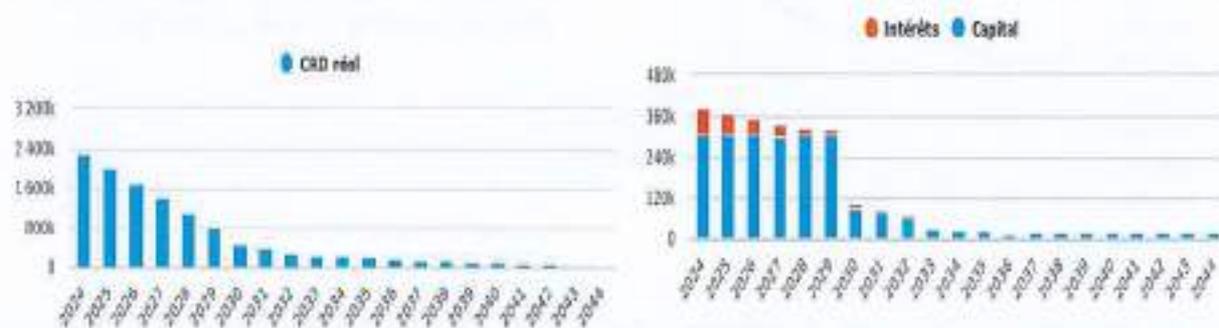
En 2023, le taux d'impayés atteint une valeur assez haute : 4,14% (188 467 € non perçus).

		2020	2021	2022	2023 ⁽¹⁾
Impayés	Taux	2.91%	4%	3.71%	4.14%
	Montant	117 726 €	167 550 €	161 937 €	188 467€

(1) Le taux d'impayés 2023 est calculé à partir des factures émises entre le 01/01/22 et le 31/12/22 (données fournies par le service clientèle). Le montant des impayés au 31/12/23 pris en compte dans le calcul ci-dessus est extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2022" (auquel on déduit les frais divers et les rattachements de 2021) et de l'extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2023" (on sélectionne uniquement les rattachements de 2022).

EXTINCTION DE LA DETTE

L'endettement du budget assainissement est maîtrisé, et tend à baisser de façon significative à partir de 2030. A compter de 2023, ont été intégrés les emprunts de Oeyreluy et de Narrosse.



La durée d'extinction de la dette est de 1,35 an en 2023, avec un capital restant dû de 2 306 996€

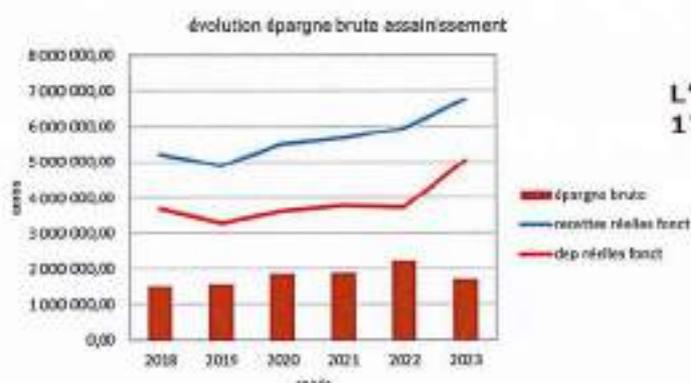


LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 EN FONCTIONNEMENT

Fonctionnement			
Dépenses	6 362 210	Recettes	6 893 845
Dépenses d'exploitation	2 032 350	Redevance assainissement	6 335 514
Masse salariale	1 696 826	Autres produits (D, Stock) 013	264 754
Redevance agence de l'eau	590 000	Subvention d'exploitation	800
Autres charges gestion courante	130 880	Autre charge gestion courante	17 524
Charges financières	96 486		
Dépenses exceptionnelles	495 179	Recettes exceptionnelles	127 251
Dotations aux amortissements	1 320 487	Amortissement des subventions	148 002
Résultat de fonctionnement			531 635

Les dépenses en énergie électricité s'élèvent à 689 700€.

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



L'épargne diminue pour s'établir à 1704k€ contre 2 199k€ en 2022.

A noter : les résultats de 2019 et 2020 ont été biaisés par le transfert à l'agglomération du Grand-Dax : il n'y a pas eu de rattachement en 2019, les chiffres de 2020 sont donc gonflés avec des dépenses et recettes de 2019.

Le taux de l'épargne brute représente 25% des recettes courantes en 2023.

Ce ratio est en baisse après plusieurs excellents exercices avec un taux avoisinant les 35%.



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 EN INVESTISSEMENT

Investissement	sans les reports de résultats N-1		
Dépenses	2 553 144	Recettes	1 742 817
Immobilisations incorporelles	32 056	Subventions d'investissement reçues	121 350
Immobilisations corporelles - matériel.	473 842		
Travaux en cours	1 296 045		
		Autres réserves chap 10	145 483
Remboursement capital des emprunts	447 702	Emprunts	
Amortissement des subventions	148 001	Amortissement des immobilisations	1 320 487
Autres dépenses d'ordre	155 497	Autres recettes d'ordre	155 497
Résultat d'investissement			-810 327



En 2023 : 1 801 943 € de dépenses d'investissement réalisées

Accusé de réception en préfecture
049-214900817-20241206-2024-1205-4-OE
Date de télétransmission : 09/12/2024
Date de réception préfecture : 09/12/2024

3.3 PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		
A – Éléments communs à tous les types de réseaux	NOTE	Remarques
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20/20	Schéma Directeur d'Assainissement finalisé sur Dax et Seyressa
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10/10	
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	10/20	
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30/30	
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10/10	Points équipés depuis 2017. Mesures fiabilisées en 2018 + Rapports (Bilan et Diagnostic Ass).
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	5/10	Total A = 85 (>80)
B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0/10	
C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10 /10	En cours d'études (pluviomètre existant)
TOTAL	95 /120	

Chaque année, la Préfecture se prononce sur la conformité en équipements et en performance des services d'assainissement.

La Directive du 21 mai 1991, qui se basait sur le « traitement des eaux usées urbaines, a été remplacée par l'arrêté du 21 juillet 2015, qui statue sur la conformité du « système d'assainissement » (réseau + station d'épuration).

La prise en compte du réseau des nouvelles communes intégrées en 2023 augmente le linéaire total de 32% et impacte cet indicateur de -10 pts.

Selon l'arrêté du 21 juillet 2015, il est aujourd'hui question de mesurer les rejets directs au milieu récepteur pour qu'ils ne dépassent pas 5 % (en débit ou en charge) des valeurs totales transitées vers la station d'épuration sur 5 ans.



Neuf surverses significatives, identifiées sont équipées de débitmètre. La surverse de BERDOT (poste majeur du réseau d'assainissement) est également équipée d'un préleveur fixe pour évaluer la charge polluante.

REJETS AU MILIEU NATUREL

	2019	2020	2021	2022	2023
Volume entrée STEP (m ³ /an)	6 413 118	6 880 448	6 726 327	5 778 345	6 455 640
Pluviométrie (mm/an)	1391	1312	1015	679	1 257
Volume Surversé (m ³ /an)	1010438	678966	608156	634200	1757498
Charge Surversée (kgDBO ₅ /an)	31084	13941	23926	21843	31373
% Volume surversé	13,57%	8,85%	8,28%	9,88%	21,3%
Chargé surversée	9,08%	4,95%	9,09%	7,50%	10,92%



Le taux de surverse sur l'année est de 21,3 % (débit), soit une nette augmentation par rapport aux années précédentes, établissant même la valeur la plus haute observée.

Le taux de surverse sur l'année a été de 7,50 % (charge), soit une nette augmentation par rapport aux années précédentes, établissant même la valeur la plus haute observée.

En 2023, l'importante pluviométrie a lourdement impacté les rejets directs aux milieux naturels. A noter une augmentation plus nette des surverses en volume plutôt qu'en charge, mettant en avant l'importante dilution des volumes rejetés.

En période de nappe haute (hiver), l'infiltration d'eaux claires dans les réseaux, couplée à des pluies denses et continues vont saturer le réseau, sans pour autant le charger en pollution. Le critère retenu pour la mise en conformité du système d'assainissement est bien **la charge**, plutôt que le débit.

La surverse de Berdot est toujours la plus importante, et représente la moitié des rejets directs observés sur le réseau. Des travaux majeurs de régulation des débits sont en cours.

4- LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le service d'assainissement non collectif (SPANC) correspond au service en charge de contrôler le bon fonctionnement des ouvrages privés d'assainissement pour les usagers qui ne sont pas desservis par le réseau collectif d'assainissement.

En 2020, le SPANC intègre les villes de Dax et Seyresse avec un développement urbain. Ainsi, seules 40 installations (moins de 0,5% des immeubles) sont concernées par ce service, soit 72 habitants (recensement effectué après l'ensemble des contrôles et estimé sur Seyresse).

En 2023, le SPANC intègre les communes de Narrosse, Tercis-les-Bains et Oeyreluy, plus rurales. Le service passe ainsi à 661 installations recensées pour une population estimée à 1 467 habitants. A noter la nécessité de fiabiliser les données transférées dans la base de données du Grand Dax (travail en cours).

4.1 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2022, le SPANC a validé son règlement général d'assainissement non collectif. Ce règlement s'applique à toutes les communes membres de la régie des eaux du Grand Dax.

L'indice de mise en œuvre tel que défini dans l'arrêté du 02 décembre 2013 définit un indicateur spécifique ANC de 80/140 pour l'année 2023. Cet indicateur est en baisse (120 en 2022) en raison de la non identification du zonage d'assainissement sur la commune de Tercis-les-Bains (travail en cours). Les zonages de Dax, Seyresse, Narrosse et Oeyreluy ont bien été recensés et identifiés dans le PLUi-H.

4.2 TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2023, sur l'ensemble des installations contrôlées, 94% ont été déclarées conformes ou ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution pour l'environnement. Ce chiffre est en hausse par rapport en 2022 (50%) suite à l'actualisation du calcul, prenant en compte les installations non conformes mais ne présentant pas de risque.

SYNTHESE

INDICATEURS OBLIGATOIRES EAU POTABLE

Code	Description	2020	2021	2022	2023
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	40 000	40 000	40 000	40 000
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1 ^{er} JANVIER N+1	1,61	1,61	1,69	1,71
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	8 jours	8 jours	8 jours	8 jours
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	98,5%	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	116	116	101	96
P104.3	Rendement du réseau de distribution	83%	88%	89%	82%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	10,6	6,8	6,8	7,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	9	6	6	7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,3 %	1,1 %	1 %	1 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %	80 %	80 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	5 000 €	5 000 €	0 €	0 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,7	1	0,4	0,3
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %	100 %	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,12	0,16	0,09	0,67
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,64%	4%	3,74%	3,76%
P155.1	Taux de réclamations	1,90	2	1,1	2,7

INDICATEURS OBLIGATOIRES ASSAINISSEMENT

Code	Description	2020	2021	2022	2023
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	41000	41000	41951	41579
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4	4	5	6
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 973	1 765	1 990	2092
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,33	2,33	2,33	2,33
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100	100	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	116	116	101	86
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100 %	100 %	100 %	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	8 300 €	8 300 €	0 €	0 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0,21	0,07	0,02	0,09
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2,5	2,5	1,3	1,3
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,7 %	0,7 %	0,8 %	0,75%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100 %	100 %	100 %	100 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	105	105	105	95
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,14	1,00	1,00	1,35
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,91 %	4,00 %	3,71%	4,14%
P258.1	Taux de réclamations	0,5	0,4	0	0,3
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	80	80	72	1 467
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	120	120	120	80
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	44 %	44 %	50 %	94 %

Édition avril 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

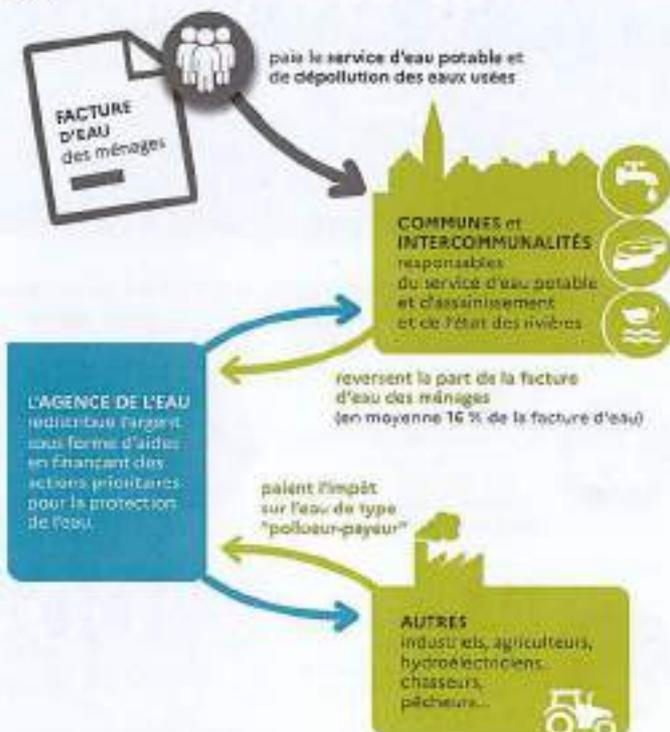
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFR, VNF, ...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2022, le prix moyen de l'eau dans le Bassin Adour-Garonne est de **4,23 euros TTC/m³** dont 2,12€ TTC/m³ pour l'eau potable et 2,11 € TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 507,60 euros par an et une mensualité de 42,30 euros en moyenne. (Données SIFPA 2021)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L3334-3 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art 31, impose à la ou maière ou à la ou président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public. (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est transmis au plus tard dans les six mois qui suivent le début de l'exercice concerné. La le maire ou la le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale peut le télécharger sur le site de l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur le [site de l'agence de l'eau](https://www.services.eaufrance.fr/gestion/faq/faq-questions).

RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/faq/faq-questions>

Rebuts de l'Agence de l'eau Adour-Garonne
040-21-4000001-2024 1235-2024 1205-4-DE
Date de mise en transmission : 09/12/2024

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 262 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources

en eau pour 100 € d'aides en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Adour-Garonne.



Agence de l'eau Adour-Garonne
Appel de réactions en préfecture
040 210 0087-25241206-20241205-4-DE
Date de réimpression : 09/12/2024
Date de réception préfecture : 09/12/2024

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2023

En 2023, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. Plus de 220 millions d'euros d'aides ont été attribués sur l'ensemble du bassin. Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2023, il a permis près de 30 M€ d'investissements supplémentaires et 300 opérations financées.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70% des aides attribuées par l'Agence en 2023 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 55 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimpermeabilisation des sols en ville.

PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2023, le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne (PACC) a fait l'objet d'un complément au PACC en deux volets adoptés par le Comité de Bassin. Ce travail a permis de mettre à jour les connaissances scientifiques et de faire un point d'étape des actions du PACC.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/medias/publications/complement-pacc-point-etape-perspectives>

LANCEMENT DE TEMP'O LE MAG DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST

L'eau essentielle est présente partout dans nos quotidiens. Face au changement climatique, il est temps d'agir pour la préserver. Chaque mois, Temp'O décrypte les enjeux de l'eau et vous invite à la rencontre des acteurs qui s'engagent pour son avenir. TEMP'O c'est une émission de 26 minutes, des reportages de terrain, un podcast et des articles, tous consacrés à l'exploration d'un enjeu de l'eau sur notre bassin.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/tempo>



Accusé de réception en préfecture
040-214030007-20241206-20241205-4-DE
Date de télétransmission : 08/12/2024
Date de réception préfecture : 08/12/2024

LA CARTE D'IDENTITE DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6700 communes, 35 comptent plus de 20000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège

AGENCE DE L'EAU

ADOUR-GARONNE

90 rue du Fârétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dép. 16 + 17 + 33 + 47 + 79 + 80)
4 rue du Professeur André-Laignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE

(dép. 15 + 19 + 23 + 24 + 63 + 67)
94 rue du Grand Prat
16000 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIERS

PAU (dép. 40 + 64 + 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dép. 09 + 11 + 31 + 32 + 84 + 21 + 82)
97 rue Saint-Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dép. 12 + 30 + 46 + 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur www.eau-grandsudouest.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.

Accueil de réception en préfecture
040-214000887-20241208-20241208-4-DE
Date de transmission : 09/12/2024
Date de réception préfecture : 09/12/2024

QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2023

Unité de Gestion d'Exploitation :

0400898 - COM_AGGLO_GRAND_DAX

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Accusé de réception en préfecture
040-214040887-20241206-20241206-4-DE
Date de réception en préfecture : 06/12/2024

Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	8
UDI DAX-SAUBAGNACQ - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	9
UDI DAX-SAUBAGNACQ - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	13
UDI DAX-SAUBAGNACQ - Liste des dossiers de non-conformité en 2023	14
UDI DAX-SAUBAGNACQ - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	15
UDI DAX-HIPPODROME - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	16
UDI DAX-HIPPODROME - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	20
UDI DAX-HIPPODROME - Liste des dossiers de non-conformité en 2023	21
UDI DAX-HIPPODROME - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	22
UDI NARROSSE_PAR DAX - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	23
UDI NARROSSE_PAR DAX - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	27
UDI NARROSSE_PAR DAX - Liste des dossiers de non-conformité en 2023	28
UDI NARROSSE_PAR DAX - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	29
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	30
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	30
Conclusion générale sur l'unité de gestion	31
Signature du document	34
Annexes	35
Liste des sigles	36
Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire	36

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux. La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 $\mu\text{S}/\text{cm}$) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en œuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichées en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en œuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en œuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : COM_AGGLO_GRAND_DAX

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	État de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
FORAGE I2 SAUBAGNACQ	FORAGE	DAX	09771X0030	Procédure terminée (captage public)	12/02/1989	17/08/1989	14/01/1991	80 %
FORAGE F5 SAUBAGNACQ	FORAGE	DAX	09771X0160	Procédure terminée (captage public)	26/08/1996	08/09/1998	23/02/2000	80 %
FORAGE F3 SAUBAGNACQ	FORAGE	DAX	09771X0007	Procédure terminée (captage public)	10/10/2005	07/05/2013	11/06/2013	80 %
FORAGE F1 HIPPODROME	FORAGE	SAINT-PAUL-LES-DAX	09505X0008	Procédure terminée (captage public)	18/01/1989	17/08/1989	21/09/1990	80 %
FORAGE F2 HIPPODROME	FORAGE	SAINT-PAUL-LES-DAX	09505X0010	Procédure terminée (captage public)	18/01/1989	17/08/1989	21/09/1990	80 %
FORAGE F3 HIPPODROME	FORAGE	SAINT-PAUL-LES-DAX	09505X0012	Procédure terminée (captage public)	18/01/1989	17/08/1989	21/09/1990	80 %
FORAGE F4 HIPPODROME	FORAGE	SAINT-PAUL-LES-DAX	09505X0013	Procédure terminée (captage public)	18/01/1989	17/08/1989	21/09/1990	80 %

Accusé de réception en préfecture
340-214003887-20241206-20241205-4-DE
Date de rétrotransmission : 09/12/2024
Date de réception préfecture : 09/12/2024

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution, il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

040000433 - DAX-SAUBAGNACQ

040000434 - DAX-HIPPODROME

040004152 - NARROSSE_PAR DAX

Unité de distribution DAX-SAUBAGNACQ (04000433)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : DAX-SAUBAGNACQ

Code: 04000433

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°C-66H	n/mL					51	0,00		300,00		1
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°C-66H	n/mL					51	0,00		300,00		1
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n(100ml)				0,00	51	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n(100ml)		0,00			51	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n(100ml)		0,00			51	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		51	3,60	19,64	27,00		5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
<small>(1) ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = À L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) (2) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine présentant de faibles teneurs présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NPU, la référence de qualité est de 0,5 NPU et la limite de qualité de 1 NPU.</small>											
ASPECT (QUALITATIF)						51	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mgPt/L				15,00	51	0,00	0,32	36,00		1
COULEUR (QUALITATIF)						51	0,00	0,02	1,00		
ODEUR (QUALITATIF)						51	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						51	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NPU (sur UDI) (*)	NPU				2,00	39	0,00	0,04	1,40		
RÉSIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L					51	0,00	0,12	0,62		
CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L					51	0,00	0,15	0,65		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
<small>(1) ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = À L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) (2) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine présentant de faibles teneurs présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NPU, la référence de qualité est de 0,5 NPU et la limite de qualité de 1 NPU.</small>											
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg(CO ₂)/L					4	4,70		13,00		
CARBONATES	mg(CO ₃)/L					4	0,00		0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE 0(1/2/3/4) (1)				1	2	4	2		2		
HYDROGÈNE-CARBONATES	mg/L					4	170,00		190,00		
PH	unité pH			8,50	9,00	51	7,40		7,80		
PH ÉQUILIBRE CALCULÉ À 20°C	unité pH					4	7,50		7,70		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					4	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					12	14,00		17,10		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					12	13,20		19,10		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					12	48,60	59,56	68,70		
CHLORURES	mg/L				250,00	12	75,00	16,00	20,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microsiemens			200,00	1100,00	51	246,00	370,90	441,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					12	3,84	4,42	5,00		
POTASSIUM	mg/L					4	0,67	0,29	0,00		
SODIUM	mg/L				100,00	4					
SULFATES	mg/L				250,00	12					
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	17	3,60	56,92	95,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	4	8,70	11,13	13,00		

Agence de réception en préfecture
0489 21 40 00 87 - 02 04 1 22 6 2 17 61 2 05 4 - DDE
Date de téléchargement : 06/12/2024
Date de réception en préfecture : 06/12/2024

Unité de distribution : DAX-SAUBAGNACQ

Code : 04000493

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM D'ORIGINE NATURELLE	mg/L			0,50		51	0,00	0,03	0,08		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			12	0,97	5,05	7,80		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			12	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			5	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mgC/l			2,00		12	0,38	0,62	0,83		
LIQID-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS PL.											
ALUMINIUM TOTAL Q/L	microgramme/L			200,00		4	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L	10,00				5	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L	10,00				4	0,00	0,14	0,29		
BARIUM	mg/L			0,70		4	0,02	0,02	0,03		
BORE MG/L	mg/L		1,50			4	0,00	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			5	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			5	0,36	0,61	0,81		
CYANURES TOTAUX	microgrammeC N/L		50,00			3	0,00	1,47	4,40		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			4	0,05	0,06	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			4	0,00	0,21	0,48		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN Bq/L	Bq/L					1	0,07	0,07	0,07		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE Bq/L	Bq/L					1	0,07	0,07	0,07		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN Bq/L	Bq/L					1	0,11	0,11	0,11		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,04	0,04	0,04		
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L			100,00		1	7,10	7,10	7,10		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L			100,00		1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a			0,10		1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,20	0,78		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,23	0,93		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBRÔMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
TRIALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,43	1,71		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLENE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZ[<i>a</i>]PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			5	0,00	0,00	0,00		
BENZ[<i>b</i>]FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
BENZ[<i>g,h,i</i>]PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
BENZ[<i>k</i>]FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.)	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
INDENO[1,2,3- <i>cd</i>]PYRÈNE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		

0,00 0,00 0,00
 Procès de réception en préfecture
 040-21400087-20241106-20241006-4-DE
 Date de télétransmission : 09/12/2024
 Date de réception préfecture : 09/12/2024

Unité de distribution : DAX-SAUBAGNACQ

Code : 04000433

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Ref.
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHELORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES URÉES SUBSTITUÉES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLURÉES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOÏDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHÉNOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE-2-HYDROXY	microgramme/L		0,10			12	0,00	0,00	0,01		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			12	0,00	0,00	0,01		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					12	0,00	0,03	0,06		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			9	0,00	0,00	0,00		

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20241205-20241205-4-DE
Date de télétransmission : 05/12/2024
Date de réception préfecture : 09/12/2024

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acifluorfen, acétochlore, alachlore, aldrine, amidosulfuron, aminopyralid, aminotriazole, anipa, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine désopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl désopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-désopropyl, azoxystrobine, beflubutamida, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromoxynil octanoate, bromuconazole, carbendazime, carboxine, chlorantranilprole, chlorfenvinphos, chloridazone, chlorméquat, chloréthalonil, chlorothalonil 1471871, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cyperméthrine, cyproconazole, cyprodinil, cyprosulfamide, ddt-4,4', dicamba, dichloropropylène-1,3 total, dichlorprop, dichlorvos, dicofal, dieldrine, diflufenzuron, diflufenicanil, dimoxystrobine, diméthachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan total, epoxyconazole, esa acétochlore, esa alachlore, esa metazachlore, ethephon, ethofumésate, fenhexamid, fenpropidin, fenpropmorphe, fipronil, flazasulfuron, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flumioxazine, flurochloridone, fluroxypir, furtamone, fluralinate-tau, fluxapyroxad, foramsulfuron, fosetyl, glufosinate, glyphosate, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexazinone, hydroxyterbutylazine, imazamox, imidaclopride, iprovalcarb, isoproturon, isoxaben, isoxadifen-éthyle, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, linuron, métolachlor aaa 413173, metrafenone, mécaprop, mépanipyrin, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitron, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-diméthylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, oryzalin, oxacétochlore, oxalachlore, oxametazachlore, oxametolachlore, oxadixyl, oxamyl, pendiméthaline, pentachlorophénol, pinoxaden, prochloraze, propaniocarbe, propiconazole, propyzamide, prosulfocarbe, prothioconazole, pyraclastrobine, pyridafol, pyrimicarbe, pyriméthanil, pyroxsulfame, quimerac, quinoxifen, rimsulfuron, simazine, simazine hydroxy, spiromamine, sulcotrione, tefluthrine, tembotrione, terbutométon, terbutométon-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiaclopride, thiencarbazone-méthyl, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, triclogyr, tricosulfuron, tribuconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphényl)-urée, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,6 dichlorobenzamide, 3,4-dichloroaniline

Unité de distribution DAX-SAUBAGNACQ (040000433)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(1) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE / 0 = EAU INCROUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCROUSTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE

Nombre de dépassement des références de qualité :

8

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI - DAX-SAUBAGNACQ	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-48H	27/06/2023	300,00 n/ml				
	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-48H	27/06/2023	300,00 n/ml				
	COLORATION	24/07/2023	36,00 mg(Pt)/L				15,00
	TEMPÉRATURE DE L'EAU	19/07/2023	26,50 °C				25,00
	TEMPÉRATURE DE L'EAU	26/07/2023	25,20 °C				25,00
	TEMPÉRATURE DE L'EAU	24/08/2023	27,90 °C				25,00
	TEMPÉRATURE DE L'EAU	24/08/2023	26,00 °C				25,00
	TEMPÉRATURE DE L'EAU	28/08/2023	25,10 °C				25,00

Accusé de réception en préfecture
040-21400087-20241205-20241205-4-DE
Date de télétransmission : 09/12/2024
Date de réception préfecture : 09/12/2024

Unité de distribution DAX-SAUBAGNACQ (040000433)

Liste des dossiers de non-conformité en 2023

Lors d'un dépassement d'une limite de qualité, un dossier de non-conformité est ouvert. Ce dossier renferme diverses informations relatives à la gestion de cette non-conformité, notamment le résultat des investigations menées par l'exploitant. Des dossiers de non-conformité pourront être créés lors des dépassements de références de qualité pour certains paramètres et certaines situations, jugées plus sensibles (paramètres bactériologiques, aluminium, turbidité ...).

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des dossiers créés, et retourne la somme cumulative des durées de non-conformité pour les installations concernées.

Paramètre	Installation	Résultat
COLORATION	UDI : DAX-SAUBAGNACQ	9 jour(s)
TEMPÉRATURE DE L'EAU	UDI : DAX-SAUBAGNACQ	60 jour(s)

Unité de distribution DAX-SAUBAGNACQ (040000433)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	51	51
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

*Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

Hormis une température ponctuellement élevée en période estivale, l'eau distribuée est de bonne qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	51	51
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	6
Respect des références de qualité	100,00 %	88,24 %

Observations / recommandations techniques :

Hormis une couleur élevée sur la commune de Tercis-les-Bains et une température ponctuellement élevée en période estivale, l'eau distribuée est de bonne qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Unité de distribution DAX-HIPPODROME (040000434)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : DAX-HIPPODROME

Code : 040000434

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Ref.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-50H	n/mL					25	0,00		56,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 30°-44H	n/mL					25	0,00		58,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-M5	n/100mL				0,00	25	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-M5	n/100mL		0,00			25	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/100mL		0,00			25	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		25	11,20	18,99	24,40		2
CARACTÉRISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
<small>(*) ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE (0 = EAU INCROUSTANTE / 1 = ÉQUILIBREMENT INCROUSTANTE / 2 = A ÉQUILIBRE / 3 = ÉQUILIBREMENT AGRESSIF / 4 = EAU AGRESSIVE)</small>											
<small>(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de nœuds (sources) présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NTU, la référence de qualité est de 0,5 NTU et la limite de qualité de 1 NTU.</small>											
ASPECT (QUALITATIF)						25	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mgPt/l				15,00	25	0,00	0,00	13,00		
COULEUR (QUALITATIF)						25	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						25	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						25	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHELOMÉTRIQUE NFU (sur UDL) (**)	NTU			2,00		19	0,00	0,00	0,00		
RÉSIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/l					25	0,00	0,15	0,84		
CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/l					25	0,00	0,10	0,93		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
<small>(*) ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE (0 = EAU INCROUSTANTE / 1 = ÉQUILIBREMENT INCROUSTANTE / 2 = A ÉQUILIBRE / 3 = ÉQUILIBREMENT AGRESSIF / 4 = EAU AGRESSIVE)</small>											
<small>(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de nœuds (sources) présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NTU, la référence de qualité est de 0,5 NTU et la limite de qualité de 1 NTU.</small>											
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg(CO ₂)/l					3	4,10		8,53		
CARBONATES	mg(CO ₃)/l					3	0,00		0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	3	2		3		1
HYDROGENOCARBONATES	mg/l					3	150,00		150,00		
pH	unité pH			8,50	9,00	25	7,50		8,00		
pH EQUILIBRE CALCULÉ À 20°C	unité pH					3	7,00		7,30		
TITRE ALCAI MÉTRIQUE	°f					3	0,00		0,00		
TITRE ALCAI MÉTRIQUE COMPLET	°f					0	10,70		12,50		
TITRE HYDROTHERMIQUE	°f					0	10,10		11,60		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/l					6	35,60	38,05	40,80		
CHLORURES	mg/l			250,00		6	15,00	15,00	15,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	25	253,00	263,68	273,00		
MAGNÉSIUM	mg/l					0	2,88	3,05	3,26		
POTASSIUM	mg/l					3	1,68	1,70	1,71		
SODIUM	mg/l			200,00		3					
SULFATES	mg/l			250,00		6					
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/l			200,00		25	1,10	14,65	150,00		
MANGANESE TOTAL	microgramme/l			50,00		3	0,50	8,13	11,00		

Accès de réception en préfecture
 040-21400087-20241206-20241205-4-DE
 Date de transmission : 05/12/2024
 Date de réception en préfecture : 05/12/2024

Unité de distribution : DAX-HIPPODROME

Code : 04000434

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM D'ORIGINE NATURELLE	mg/L			0,50		25	0,00	0,04	0,23		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			6	0,00	0,17	0,52		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			6	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mgC/L			2,00		6	0,39	0,74	1,10		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL GL	microgramme/l			200,00		3	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/l		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/l		10,00			3	1,50	1,52	1,60		
BARYUM	mg/L			0,70		3	0,02	0,02	0,03		
BORE MG/L	mg/L		1,50			3	0,00	0,02	0,03		
CADMIUM	microgramme/l		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/l		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgrammeC N/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			3	0,00	0,03	0,05		
MERCURE	microgramme/l		1,00			3	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/l		20,00			3	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITE ALPHA GLOBALE EN Bq/L	Bq/L					1	0,05	0,05	0,05		
ACTIVITE BETA GLOB. RÉSIDUELLE Bq/L	Bq/L					1	0,05	0,05	0,05		
ACTIVITE BETA GLOBALE EN Bq/L	Bq/L					1	0,12	0,12	0,12		
ACTIVITE BETA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,05	0,05	0,05		
ACTIVITE RADON 222	Bq/L			100,00		1	4,24	4,24	4,24		
ACTIVITE TRITIUM (3H)	Bq/L			100,00		1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a			0,10		1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/l		70,00			3	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/l		100,00			3	0,61	0,66	1,21		
CHLORODIBROMOMETHANE	microgramme/l		100,00			3	1,32	1,38	1,49		
CHLOROFORME	microgramme/l		100,00			3	0,55	0,66	0,79		
DICHLORO MONOBROMOMETHANE	microgramme/l		100,00			3	0,77	0,83	0,87		
TRIHALOMETHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/l		100,00			3	3,41	3,74	4,08		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZENE	microgramme/l		1,00			3	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMERE	microgramme/l		0,50			5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROETHANE-1,2	microgramme/l		3,00			3	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIENE	microgramme/l					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROETHYLENE	microgramme/l		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TETRACHLOROETHYLENE-TRICHLOROETHYLENE	microgramme/l		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TETRACHLOROETHYLENE-1,1,2,2	microgramme/l		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRENE *	microgramme/l		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHENE	microgramme/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H)PÉRYLENE	microgramme/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHENE	microgramme/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHENE *	microgramme/l					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST. *)	microgramme/l					2	0,00	0,00	0,00		
INDENO(1,2,3-CD)PYRENE	microgramme/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROENZENES											
PENTACHLOROENZENE	microgramme/l					3	0,00	0,00	0,00		

0,00 0,00 0,00
 Accusé de réception en préfecture
 940-214030887-20241206-20241205-4-DE
 Date de télétransmission : 06/12/2024
 Date de réception préfecture : 09/12/2024

Unité de distribution : DAX-HIPPODROME

Code : 04000434

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES TRICÉTONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORÉS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORÉS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACÉTAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES URÉES SUBSTITUÉES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLURÉES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOÏDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHÉNOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L	0,10				5					
ERCHLOROHYDRINE	microgramme/L	0,10				5					

Accusé de réception en préfecture
040 2140081 / 0241206-20241205-4-DE
Date de télétransmission : 09/12/2024
Date de réception en préfecture : 09/12/2024
0,30

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acélarifène, acétochlore, alachlore, aldrine, amidosulfuron, aminopyralid, aminotriazole, ampa, anthraquinone (pesticide), asulam, atrazine, atrazine désisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl désisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-désisopropyl, azoxystrobine, befubutamide, benflurazine, benoxacor, bentazone, bifénox, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromoxynil octanoate, bromuconazole, carbenazime, carboxine, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chlorthalozone, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil r471811, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, cyazofamide, cybutryne, cycloxydim, cyperméthrine, cyproconazole, cyprodinil, cyprosulfamide, ddt-4,4', dicamba, dichloropropylène-1,3 total, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dieldrine, diflubenzuron, diflufenicanil, dimoxystrobine, diméthachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan total, epoxyconazole, esa acétochlore, esa alachlore, esa métazachlore, esa metolachlore, ethephon, ethofumésate, fenhexamid, fenpropidin, fenpropimorph, fipronil, flazasulfuron, fluzinam, fludioxonil, flufenacet, flumioxazine, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, fluralinate-tau, fluxapyroxad, foramsulfuron, fosetyl glufosinate, glyphosate, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (Indane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyle cis, heptachlore époxyle trans, hexachlorobenzène, hexazinone, hydroxyterbutylazine, imazamox, imidaclopride, iprovalicarb, isoproturon, isoxabène, isoxadfenéthyle, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, linuron, metolachlor noa 413173, metrafenone, mécoprop, mépanipyrin, mésothione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitron, métazachlore, métobromuron, metolachlore, métribuzine, n,n-diméthylsulfamide, naproamide, nicosulfuron, oryzalin, oxa acétochlore, oxa alachlore, oxa métazachlore, oxa metolachlore, oxidixyl, oxamyl, pendiméthaline, pentachlorophénol, pinoxadène, prochloraze, propamocarbe, propiconazole, propyzamide, prosoflucarbe, prothioconazole, pyraclostrobine, pyridafol, pyrimicarbe, pyriméthanil, pyroxsulame, quimerac, quinoxifène, rimsulfuron, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotriane, tefluthrine, tembotriane, terbuméton-déséthyl, terbuthylazine, terbuthylazine déséthyl, terbuthylazine déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiaclopride, thiencazuron-méthyl, thifensulfuron méthyl, total des pesticides analysés, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, triclopyr, tritosulfuron, tébuconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-[4-isopropylphényl]-urée, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,6 dichlorobenzamide, 3,4-dichloroaniline

Unité de distribution DAX-HIPPODROME (040000434)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(1= EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE / 0 = EAU INCALCANTANTE / 1 = LEGÈREMENT INCALCANTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3= LEGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : **3**

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI - DAX-HIPPODROME	TEMPÉRATURE DE L'EAU	24/08/2023	26,70 °C				25,00
	TEMPÉRATURE DE L'EAU	24/08/2023	26,40 °C				25,00

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP - STATION DE L'HIPPODROME	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	07/01/2023	3,00			1	2

Unité de distribution DAX-HIPPODROME (040000434)

Liste des dossiers de non-conformité en 2023

Lors d'un dépassement d'une limite de qualité, un dossier de non-conformité est ouvert. Ce dossier renferme diverses informations relatives à la gestion de cette non-conformité, notamment le résultat des investigations menées par l'exploitant. Des dossiers de non-conformité pourront être créés lors des dépassements de références de qualité pour certains paramètres et certaines situations, jugées plus sensibles (paramètres bactériologiques, aluminium, turbidité ...).

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des dossiers créés, et retourne la somme cumulative des durées de non-conformité pour les installations concernées.

Paramètre	Installation	Résultat
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	TTP : STATION DE L'HIPPODROME	0 jour(s)
TEMPÉRATURE DE L'EAU	UDI : DAX-HIPPODROME	30 jours

Unité de distribution DAX-HIPPODROME (040000434)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	25	25
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

Hormis la température ponctuellement élevée en période estivale, l'eau distribuée est de bonne qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	25	25
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	3
Respect des références de qualité	100,00 %	88,00 %

Observations / recommandations techniques :

Hormis la température ponctuellement élevée en période estivale, l'eau distribuée est de bonne qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Eau ponctuellement agressive devant être mise à l'équilibre.

Unité de distribution NARROSSE_PAR DAX (040004152)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : NARROSSE_PAR DAX

Code : 040004152

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22-68H	n/ml					24	0,00		4,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 30-44H	n/ml					24	0,00		8,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-M5	n(100ml)				0,00	24	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-M5	n(100ml)		0,00			24	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n(100ml)		0,00			24	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		24	10,80	17,14	22,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
<small>(1) ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE (0 = EAU INCROUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCROUSTANTE / 2 = À L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) (2) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de nappes phréatiques présentant une conductivité électrique importante et supérieure à 2,0 d'APU, la référence de qualité est de 0,5 d'APU et la limite de qualité de 1APU.</small>											
ASPECT (QUALITATIF)						24	0,00	0,00	0,00		
COLOURATION	mg/Pl/L				15,00	24	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						24	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						24	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						24	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NPL (sur LOD) (*)	NPV			2,00		6	0,00	0,00	0,00		
RÉSIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					24	0,00	0,23	0,96		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					24	0,00	0,28	0,90		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
<small>(1) ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE (0 = EAU INCROUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCROUSTANTE / 2 = À L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) (2) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de nappes phréatiques présentant une conductivité électrique importante et supérieure à 2,0 d'APU, la référence de qualité est de 0,5 d'APU et la limite de qualité de 1APU.</small>											
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg(CO2)/L					7	4,70		13,00		
CARBONATES	mg(CO3)/L					7	0,00		0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	7	2		3		1
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					7	192,00		190,00		
PH	unité pH			6,50	9,00	24	7,40		7,90		
PH ÉQUILIBRE CALCULÉ À 20°C	unité pH					7	7,50		7,90		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					7	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					18	16,70		17,10		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					18	30,10		19,10		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					15	35,00	52,39	88,70		
CHLORURES	mg/L			250,00		15	15,00	17,00	20,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1100,00	24	263,00	332,29	492,00		
MAGNÉSIMUM	mg/L					15	2,88	3,96	5,00		
POTASSIUM	mg/L					7	1,84	3,04	5,01		
SODIUM	mg/L			200,00		7					
SULFATES	mg/L			250,00		18					
FER ET MANGANÈSE											
FER TOTAL	microgramme/L			200,00		19	2,00	46,76	95,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L			50,00		7	5,50	9,84	15,00		

Procès de récoption en préfecture
 040004152-20241230-20241205-4-DE
 Date de récoption : 06/12/2024
 Date de récoption Préfecture : 06/12/2024

Unité de distribution : NARROSSE_PAR DAX

Code : 040004152

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM D'ORIGINE NATURELLE	mg/L			0,50		24	0,00	0,03	0,22		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			18	0,00	3,42	7,60		
NITRATES(SO + NITRITES)3	mg/L		1,00			18	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			18	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L			1,00		18	0,38	0,66	1,10		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L			200,00		7	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L	10,00				7	0,00	0,74	1,60		
BARIUM	mg/L			0,70		7	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L	1,50				7	0,00	0,02	0,01		
CADMIUM	microgramme/L	5,00				1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L	50,00				1	0,33	0,33	0,33		
CYANURES TOTAUX	microgrammeC M/L	30,00				5	0,00	0,06	4,40		
FLUORURES MG/L	mg/L	1,50				7	0,00	0,05	0,06		
MERCURE	microgramme/L	1,00				7	0,00	0,00	0,00		
SÉLENIUM	microgramme/L	20,00				7	0,00	0,12	0,46		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN Bq/L	Bq/L					2	0,03	0,05	0,07		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE Bq/L	Bq/L					2	0,06	0,06	0,07		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN Bq/L	Bq/L					2	0,11	0,11	0,12		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					2	0,04	0,05	0,06		
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L			100,00		2	4,24	5,67	7,18		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L			100,00		2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a			0,10		2	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L	10,00				7	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L	100,00				7	0,00	0,45	1,21		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				7	0,00	0,73	1,49		
CHLOROFORME	microgramme/L	100,00				7	0,00	0,28	0,79		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				7	0,00	0,36	0,67		
TRIBROMOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	100,00				7	0,00	1,85	4,06		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L	1,00				7	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGÈNES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L	0,50				8	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L	3,00				7	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					7	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				7	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				7	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L	10,00				7	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARR. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE +	microgramme/L	0,01				1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H)PÉRYLÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE +	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (8 SUBST.)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
INDÈNE(1,2,3-CO)PYRÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					7	0,00	0,06	0,00		

0,00 0,00 0,00
 Scénario de réception en préfecture
 040-21400267-2024-1306-2024-1205-4-DE
 Date de réception : 04/12/2024
 Date de réception préfecture : 05/12/2024

Unité de distribution : NARROSSE_PAR DAX

Code : 040004152

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur min	Valeur moy	Valeur max	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORÉS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORÉS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILUKINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE-2-HYDROXY	microgramme/L		0,10			15	0,00	0,00	0,01		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			15	0,00	0,00	0,01		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					15	0,00	0,02	0,06		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		

Accusé de réception en préfecture
040-21400387-20241206-21241205-4-DE
Date de télétransmission : 05/12/2024
Date de réception préfecture : 09/12/2024

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aciflufen, acétochlore, alachlore, alérine, amidosulfuron, aminopyralid, aminotriazole, ampa, anthraquinone (pesticide), asulam, atrazine, atrazine désisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl désisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-désisopropyl, azoxystrobine, beflubutamide, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromoxynil octanoate, bromuconazole, carbendazime, carboxine, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chloridazone, chlomequat, chlorothalonil, chlorothalonil r471811, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cyperméthrine, cyproconazole, cyprodinil, cyprosulfamide, ddt-4,4', dicamba, dichloropropylène-1,3 total, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dieldrine, diflufenzuron, diflufenicanil, dimoxystrobine, diméthachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan total, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, ethephon, ethofumésate, fenhexamid, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flazasulfuron, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flumioxazine, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, fluvalinate-tau, fluxapyroxad, foramsulfuron, fosetyl, glufosinate, glyphosate, hch alpha, hch alpha-beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexazinone, hydroxyterbutylazine, imazamox, imidacopride, iprovalicarb, isoproturon, isoxabène, isoxadifen-éthyle, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lambda cyhaléthrine, linuron, metolachlor noa 413173, metrafenone, mécoprop, mépanipyrin, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamirone, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-diméthylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadixyl, oxamyl, pendiméthaline, pentachlorophénol, pinoxaden, prochloraze, propamocarbe, propiconazole, propyzamide, prosulfocarbe, prothioconazole, pyracléthrobine, pyridafol, pyrimicarbe, pyriméthanil, pyrooxulame, quimerac, quinoxyfen, rimsulfuron, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotriane, tefluthrine, tembotrione, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiaclopride, thiencarbazone-méthyl, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, triclopyr, tritosulfuron, tébuconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)urée, 1-(4-isopropylphényl)urée, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,6 dichlorobenzamide, 3,4-dichloroaniline

Unité de distribution NARROSSE_PAR DAX (040004152)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INSTANTANEE / 1 = LEGEREMENT INSTANTANEE / 2 = A L'EGALITEE / 3 = LEGEREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : 1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION DE L'HIPPODROME	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	07/02/2023	3,00			1	3

Unité de distribution NARROSSE_PAR DAX (040004152)

Liste des dossiers de non-conformité en 2023

Lors d'un dépassement d'une limite de qualité, un dossier de non-conformité est ouvert. Ce dossier renferme diverses informations relatives à la gestion de cette non-conformité, notamment le résultat des investigations menées par l'exploitant. Des dossiers de non-conformité pourront être créés lors des dépassements de références de qualité pour certains paramètres et certaines situations, jugées plus sensibles (paramètres bactériologiques, aluminium, turbidité ...).

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des dossiers créés, et retourne la somme cumulative des durées de non-conformité pour les installations concernées.

Paramètre	Installation	Résultat
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	TTP : STATION DE L'HIPPODROME	0 jour(s)

Unité de distribution NARROSSE_PAR DAX (040004152)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	24	24
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dégradations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Indicateur global de qualité	
A	A - Eau de bonne qualité
	B - Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C - Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D - Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	24	24
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	95,83 %

Observations / recommandations techniques :

L'eau distribuée est de bonne qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Accusé de réception en préfecture
040-214000467-20241206-20241206-4-DE
Date de rétransmission : 09/12/2024
Date de réception préfecture : 09/12/2024

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2021 - 2022 - 2023

Année	TTP - DEPART DISTRIBUTION SAUBAGNACQ	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de prélèvements :		36

Année	TTP - STATION DE L'HIPPODROME	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de prélèvements :		18

Année	UDI - DAX-SAUBAGNACQ	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	24
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	24
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	39
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de prélèvements :		87

Année	UDI - DAX-HIPPODROME	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	20
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	18
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	19
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de prélèvements :		57

Année	UDI - NARROSSE_PAR DAX	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de prélèvements :		6

Accord de récépissé en préfecture
040-21400587-20241205-20241205-4137,00 %
Date de rétransmission : 09/12/2024
Date de réception préfecture : 09/12/2024

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans : 100,00 %
Nombre de prélèvements : 204

Conclusion générale pour l'unité de gestion

Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

Indice d'avancement de la protection de la ressource (Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : COM_AGGLO_GRAND_DAX

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
09771X0030	FORAGE F2 SAUBAGNACQ	DAX	80 %
09771X0160	FORAGE F5 SAUBAGNACQ	DAX	80 %
09771X0007	FORAGE P3 SAUBAGNACQ	DAX	80 %
09505X0006	FORAGE F1 HIPPODROME	SAINT-PAUL-LES-DAX	80 %
09505X0010	FORAGE F2 HIPPODROME	SAINT-PAUL-LES-DAX	80 %
09505X0012	FORAGE F3 HIPPODROME	SAINT-PAUL-LES-DAX	80 %
09505X0018	FORAGE F4 HIPPODROME	SAINT-PAUL-LES-DAX	80 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie (Indicateur SISPEA P101.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
04000433	DAX-SAUBAGNACQ	51	0	100,00 %
04000434	DAX-HIPPODROME	25	0	100,00 %
040004152	NARROSSE_PAR DAX	24	0	100,00 %
Nombre total		100	0	100,00 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques (Indicateur SISPEA P102.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
04000433	DAX-SAUBAGNACQ	51	0	100,00 %
04000434	DAX-HIPPODROME	25	0	100,00 %
040004152	NARROSSE_PAR DAX	24	0	100,00 %
Nombre total		100	0	100,00 %

Conclusion générale du rapport

Le PGSSE relève d'une stratégie générale de prévention basée sur l'évaluation et la gestion des risques couvrant toutes les étapes de l'approvisionnement en eau (du captage au robinet du consommateur),

Cette démarche est rendue obligatoire par la Directive européenne 2020/2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des EDCH, transcrite en droit français le 22 décembre 2022.

Le 07/06/2024

Par délégation,



L' Ingénieur d'études sanitaires

Clémence BEAUMONT

Accusé de réception en préfecture
040-214000017-20241206-20241205-4-DE
Date de télétransmission : 09/12/2024
Date de réception préfecture : 09/12/2024

Annexes

Liste des sigles

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Qu'est-ce qu'une unité de distribution logique (UDL) ?

L'Unité de Distribution Logique est une méthode permettant de mieux caractériser la qualité de l'eau distribuée à la population pour une UDI donnée. Bon nombre de paramètres physico-chimiques ne sont pas analysés sur les prélèvements réalisés en distribution. Il faut donc compléter les résultats d'analyses recueillis au niveau d'une UDI par des résultats d'analyses réalisées sur des installations en amont (production ou ressource le cas échéant).

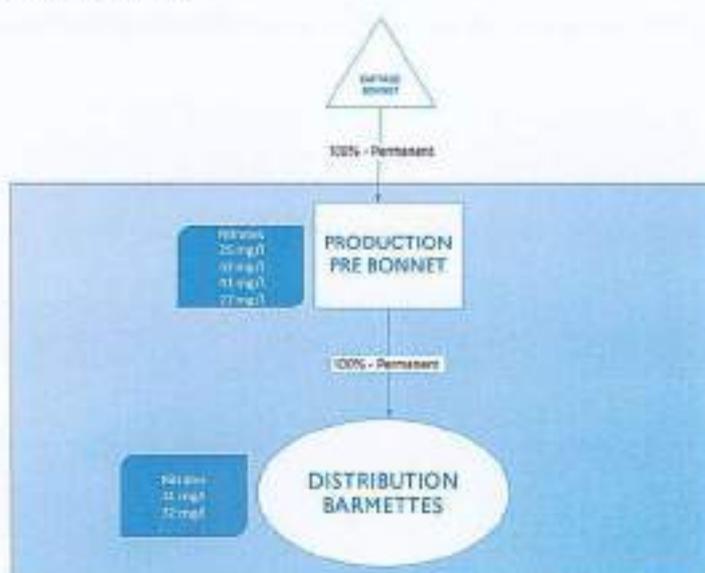
Pour déterminer les installations qui vont constituer l'UDL, il faut considérer l'organisation du contrôle sanitaire (paramètres mesurés sur chaque type d'installation) et la capacité des stations de traitement à éliminer chaque paramètre ou groupe de paramètre.

Exemple théorique simple :

Le réseau d'eau potable est constitué d'un captage d'eau brute BONNET, d'une station de traitement qui comporte un traitement de désinfection PRÉ BONNET et d'un réseau de distribution (commune de BARMETTES).

La modélisation de ce réseau pour l'exercice du contrôle sanitaire est la suivante :

- UDI BARMETTES (réseau de distribution)
- PRODUCTION PRÉ BONNET (niveau amont N+1 de l'UDI)
- CAP BONNET (niveau amont N+2 de l'UDI)



On considère que tous les paramètres analysés en production et en distribution suffisent à caractériser la qualité de l'eau distribuée. L'unité de distribution logique est donc constituée de l'UNITE DE DISTRIBUTION BARMETTES et de la PRODUCTION PRÉ BONNET : tous les résultats d'analyses réalisés sur ces 2 installations sont représentatifs de la qualité de l'eau au robinet du consommateur.

Comment sont calculées les valeurs minimum, maximum et moyennes pour un paramètre ?

- **Valeurs minimum et maximum** : aucune pondération n'est appliquée.

Pour chaque paramètre, la valeur minimum et maximum des résultats d'analyse des prélèvements réalisés en distribution et production est affichée dans le présent rapport.

- **Valeur moyenne** : aucune pondération n'est appliquée.

Les résultats des analyses réalisées en distribution peuvent être éventuellement pondérés par leur représentativité dans le temps. Les résultats des analyses réalisées en production (et le cas échéant à la ressource) sont pondérés par la part de débit contribuant au mélange en distribution et par la prise en compte des changements éventuels de configuration du réseau (modification du réseau des installations, représentativité dans le temps ...).

- **Bactériologie** : c'est le pourcentage de conformité calculé sur la base des prélèvements de toutes les installations de l'UDI logique.

Pour chaque paramètre et pour chaque unité de distribution, l'ARS peut faire le choix, selon leur représentativité :

- D'exclure du calcul les résultats des analyses des prélèvements réalisés en production (BPT)
- D'inclure dans le calcul les résultats des analyses des prélèvements réalisés à la ressource (N+...).

Service de l'Administration : 09 12 2024
Date de réception préfecture : 09/12/2024

Exemple : calcul des statistiques pour le paramètre « nitrates »

Les résultats d'analyses de nitrates du contrôle sanitaire en distribution sont complétés en prenant en compte les 4 résultats d'analyses réalisés en production. On considère que les nitrates analysés en production caractérisent suffisamment la qualité de l'eau distribuée (les éventuels résultats disponibles à la ressource ne sont pas pris en compte) et que le réseau (lien et % de débit) n'a pas été modifié au cours de l'année.

Détails du calcul :**1 Moyenne Nitrates Production PRE BONNET**

$$(25+32+41+27) / 4 = 31,2 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvements} = 4 \quad \mathbf{2}$$

3 Moyenne Nitrates Distribution BAS SERVICE BARMETTES

$$(21+32) / 2 = 26,5 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvement} = 2 \quad \mathbf{4}$$

$$\text{Calcul de la moyenne} = (\mathbf{1} \times \mathbf{2}) + (\mathbf{3} \times \mathbf{4}) / (\mathbf{2} \times \mathbf{4})$$

$$((31,2 \times 4) + (26,5 \times 2)) / (4 + 2) = (124,8 + 53) / 6 = \mathbf{29,6 \text{ mg/L}}$$

On aura donc pour cette UDI

-> Valeur moyenne : **29,6 mg/L**

-> Valeur maximum : **41 mg/L**

-> Valeur minimum : **21 mg/L**

Cette situation donnée à titre d'exemple théorique est simple. La situation de certains réseaux peut amener à des calculs plus complexes.